

RE. 192. 106
55899

Programme de Soutien
à la Réforme de la Politique Industrielle et de l'Emploi

**ETUDES DES MESURES D'ENCOURAGEMENT
A L'INVESTISSEMENT ET A L'EMPLOI**

DOCUMENT DE TRAVAIL



Ministère des Finances et de l'Economie
Direction Générale de la Politique Economique
B.P. 476
Kigali, Rwanda

ETUDE SUR L'EMPLOI AU RWANDA
Situation actuelle
Exploitation des données existantes

par

NGUYEN-HUU Kihim

Document de Travail N° 6
Décembre, 1987

PREFACE

La série des Documents de travail dont le présent rapport fait partie expose les résultats des travaux réalisés dans le cadre de l'Etude des Mesures d'Encouragement à l'Investissement et à l'Emploi. Ces études sont faites au sein de la Direction Générale de la Politique Economique du Ministère des Finances et de l'Economie et elles sont financièrement soutenues par l'USAID dans le cadre du Programme de Soutien à la Réforme de la Politique Industrielle et de l'Emploi. Les idées exprimées dans les Documents de travail n'engagent que leurs auteurs et non l'USAID ni le Ministère des Finances et de l'Economie.

Les Documents de travail servent à mettre les résultats de ces études à la disposition des décideurs et d'autres personnes intéressées. Des copies de chaque rapport sont disponibles en français et en anglais et elles peuvent être obtenues en s'adressant aux autorités de ce Ministère.

ETUDE SUR L'EMPLOI AU RWANDA

Situation actuelle

Exploitation des données existantes

par

NGUYEN-HUU Khiêm

Décembre, 1987

Ce rapport est établi dans le cadre d'un projet intitulé Programme de Soutien à la Réforme de la Politique Industrielle et de l'Emploi. Il est financé par le bureau de l'Agence des Etats-Unis pour le Développement Internationale au Rwanda. Ce financement est organisé par l'intermédiaire du Bureau pour la Science et la Technologie, Département Développement Rural et Institutionnel de l'Agence des Etats-Unis pour le Développement International à Washington, D. C. 20523, à travers un projet intitulé Emploi et Analyse des Politiques d'Entreprises (Employment and Enterprise Policy Analysis project, EEPA), un consortium regroupant l'Institut Harvard pour le Développement International (HIID, contract prime), Michigan State University et Development Alternatives, Incorporated (sous-contractants) (Contract no. DAN-5426-C-004098-00). Les travaux relatifs à ce projet au Rwanda sont effectués dans le cadre d'un sous-contrat de EEPA avec Michigan State University. Nous remercions l'Agence des Etats-Unis pour le Développement International pour son assistance.

TABLE DES MATIERES

Préface	1
SYNTHESE ET RECOMMANDATIONS	2
CHAP. 1 : EVOLUTION DEMOGRAPHIQUE DU RWANDA	4
1-1 : Le recensement général de 1978	4
1-2 : Evolution démographique	7
1-3 : Population active	9
1-4 : Population urbaine-Population rurale	12
CHAP. 2 : STRUCTURE DE L'EMPLOI	15
2-1 : Définition	15
2-2 : Situation en 1978	15
2-3 : Situation actuelle	19
CHAP. 3 : LOIS ET REGLEMENTATIONS	39
3-1 : Salaire minimum	39
3-2 : Code du travail	45
3-3 : Engagement des travailleurs	47
3-4 : Licenciement des travailleurs	48
3-5 : Les mesures de contrôle	48
CHAP. 4 : ANALYSE DE LA STRUCTURE DE L'EMPLOI	50
4-1 : L'emploi dans le secteur formel	51
4-2 : L'emploi dans le secteur informel	55
4-3 : Analyse de l'ensemble	56
4-4 : Influence des réglementations sur le marché de travail	58

PREFACE

Cette étude est réalisée dans le cadre des études des mesures d'encouragement à l'investissement et à l'emploi à la Direction Générale de la Politique économique, Ministère des Finances et de l'Economie, avec le financement de l'Agence Américaine de Développement (USAID).

Le but essentiel est de :

- Rassembler les données existantes sur le problème de l'emploi .
 - Contrôler la validité de ces données .
 - Améliorer et mettre à jour dans la mesure du possible les données.
 - Faire des recommandations concernant la politique de l'emploi ,
- si ceci s'avère nécessaire , et si l'analyse le permet.

L'étude est présentée en quatre chapitres :

1)Chapitre 1 : Evolution démographique du Rwanda , depuis 1978 - l'année du Recensement Général de la Population - jusqu'à maintenant .

2)Chapitre 2 : Structure de l'Emploi , dans lequel est présenté l'emploi hors du cadre des exploitations agricoles traditionnelles (ou familiales) . Les données sont présentées en deux parties distinctes : situation en 1978 , et situation actuelle .

3)Chapitre 3 : Lois et Réglementations , dans lequel sont étudiées les lois et réglementations actuellement en vigueur et qui régissent le marché de l'emploi .

4)Chapitre 4 : Analyse de la structure de l'emploi , dans lequel , après une analyse de la structure de l'emploi , subdivisé en formel et informel , sont analysées les influences des lois et réglmentations sur le marché de l'emploi . Lorsqu'il s'avère possible , les suggestions qui pourraient influencer positivement le marché de l'emploi seront faites .

Synthèse et Recommandations

1) L'emploi hors du cadre des Exploitations Agricoles Familiales peut être estimé à 334,500 environ pour 1985 , toute activité confondue , soit environ 11% de la population active de 15 ans et plus .

2) La moitié de cet emploi provient du secteur formel , et l'autre moitié du secteur informel .

3) Du point de vue de l'emploi , le secteur le plus important est l'industrie manufacturière , qui occupe 126,835 personnes . L'essentiel de cet emploi provient du secteur informel (116,600 environ) . L'industrie manufacturière moderne ne procure au plus que 12,000 emplois , dont 4,000 au moins sous l'impulsion directe de l'Etat (entreprises publiques et parastatales) .

La fabrication des bières traditionnelles occupe une place prédominante dans l'industrie manufacturière informelle , avec 69,000 emplois plein-équivalents environ .

4) Le service à la collectivité procure 73,472 emplois , dont 55,000 directement par l'Etat (41,833 fonctionnaires et 14,000 temporaires) .

5) Outre l'emploi dans le cadre des Exploitations Agricoles Familiales , l'agriculture fournit également quelques 55,000 emplois salariés (22,500 formels , et 32,500 informels) .

6) Il est à noter que l'emploi informel doit être beaucoup plus important que les chiffres sus-mentionnés , car ces estimations n'ont pas tenu compte de deux catégories numériquement importantes : gens de maison et vendeurs ambulants , faute de données .

7) La structure de l'emploi formel du Rwanda se caractérise par une dominance de la main-d'oeuvre non-qualifiée (64.5%) , alors que les cadres moyens et supérieurs ne représentent que 6.9% de l'ensemble . En fait , la situation réelle est plus préoccupante que ne montrent ces chiffres , car 67.7% de la main-d'oeuvre qualifiée n'ont pas la formation correspondante à leur grade .

8) Dans l'industrie manufacturière formelle , l'investissement par emploi est de 2 millions frw pour les entreprises publiques , parastatales et mixtes, et de 1.3 millions frw pour les entreprises privées (toute taille confondue) .

9) Dans l'industrie informelle , cet investissement est beaucoup plus modeste , et ne s'élève qu'à 0.3 million frw environ par emploi .

Recommandations

1) Dans l'optique de création de l'emploi, il est recommandé de ne pas axer la politique de l'emploi sur l'industrie manufacturière moderne, vu la cherté de l'investissement par emploi de ce secteur.

La meilleure base pour une telle politique est l'industrie très légère et l'artisanat.

2) Vu les contre-performances des entreprises publiques et parastatales, il est préférable que l'Etat s'abstient d'intervenir directement dans ce domaine, sauf peut-être pour certains biens stratégiques.

3) Afin de favoriser la circulation de la main-d'oeuvre et de dynamiser le marché de travail, il est souhaitable de supprimer le caractère obligatoire du Ministère de la Fonction Publique dans la gestion des ressources humaines, et de le réduire au niveau facultatif.

4) Dans l'optique de dynamiser l'économie nationale, il est conseillé de libéraliser le régime salarial, afin que le salaire puisse s'adapter aux fluctuations de l'économie et remplir son rôle de régulateur.

CHAPITRE 1 - EVOLUTION DEMOGRAPHIQUE DU RWANDA

On dispose de très bonnes données sur cette question . Un recensement général de la population a été réalisé en 1978 . Une enquête post-censitaire est faite en 1981 pour confirmer les résultats du recensement . Cependant , les résultats finaux de l'enquête post-censitaire ne sont pas encore disponibles .

L'Office Nationale de la Population (ci-après ONAPO) a également réalisé en 1983 une enquête sur la fécondité qui donne de très bonnes indications sur l'évolution démographique .

Les données utilisées dans ce chapitre proviennent essentiellement de trois sources : -Le recensement général de la population et de l'habitat 1978 (ci-après Recensement Général)

-Le 3ème plan de développement économique , social et culturel 1982-1986 (ci-après le 3ème plan)

-L'Office national de la population (ci-après ONAPO)

1-1 . Le recensement général de 1978

Réalisé en 1978 et publié en 1983 , ce rapport , présenté en 7 volumes , donne un très grand nombre de renseignements sur différents problèmes :

Vol 1 : effectifs de la population

Vol 2 : activité économique

Vol 3 : fécondité-mortalité

Vol 4 : ménage et habitat

Vol 5 : secteur d'habitat

Vol 6 : analyse

Vol 7 : méthodologie

Les résultats sont d'excellente qualité , et il s'agit d'un des meilleurs documents que l'on puisse trouver dans ce domaine . C'est pour cette raison que, bien que les résultats datent déjà de 9 ans , ils sont utilisés ici comme source de référence , soit pour contrôler les résultats plus récents , soit comme données de base , lorsqu'il n'existe pas d'autres , plus récentes ou de meilleure qualité .

Dans cette partie-ci , les tableaux présentés sont les résultats provenant directement du Recensement Général .

Tableau 1 : Distribution de la population selon la division administrative, le sexe et la densité

Pays Division Administrat.	Sexe			Superficie(Km ²)		Densité	
	Masc. (1)	Femin. (3)	Ensemble (4)	Totale (5)	Disponible (6)	Brute (7)=(4)/(5)	Physiologique (8)=(4)/(6)
RWANDA	2,363,177	2,468,350	4,831,527	25,261.20	18,724.06	191.30	258.00
Butare	290,798	311,752	602,550	1,834.10	1,757.30	328.50	342.90
Byumba	254,700	267,194	521,894	4,761.20	2,606.16	109.60	200.30
Cyangugu	165,084	168,103	333,187	1,844.70	1,116.70	180.60	298.40
Gikongoro	178,130	192,466	370,596	2,056.80	1,561.80	180.20	237.30
Gisenyi	227,019	241,863	468,882	2,049.70	1,311.30	228.80	357.60
Gitarama	295,299	310,913	606,212	2,187.70	2,157.00	277.10	281.00
Kibungo	176,032	185,217	361,249	4,046.20	2,666.60	89.30	135.50
Kibuye	164,198	172,390	336,588	1,705.00	1,296.90	197.40	259.50
Kigali	353,195	345,247	698,442	3,114.00	2,807.90	224.30	248.70
Ruhengeri	258,722	273,205	531,927	1,661.80	1,442.40	320.10	368.80

Source : Recensement général de la population et de l'habitat 1978 -
Synthèse des principaux résultats - p 15

Note : La surface disponible est la surface totale moins la surface non habitable, comme les routes, les lacs, les montagnes, etc ...

Tableau 2 : Population résidente par sexe et par classe d'âge

AGE	MASCULIN	FEMININ	TOTAL
00 - 04	461,254	465,401	926,646
05 - 09	339,854	343,321	683,149
10 - 14	295,658	296,169	591,827
15 - 19	292,468	286,718	579,186
20 - 24	239,013	232,242	471,255
25 - 29	163,320	168,444	331,764
30 - 34	101,808	118,335	220,143
35 - 39	85,738	111,435	197,173
40 - 44	81,649	102,075	183,724
45 - 49	71,322	83,361	154,953
50 - 54	62,024	75,199	137,223
55 - 59	50,721	61,055	111,776
60 - 64	44,218	52,277	96,495
65 et plus	68,332	67,172	135,504
Total	2,357,369	2,463,204	4,820,573

Source : Recensement Général 1978 , op cit , vol.1 , tab.10 .

Tableau 3 : Population résidente de 7 ans et plus selon le sexe et le niveau d'instruction

Niveau d'instruction	masculin	féminin	TOTAL
RIEN	820,394	1,221,755	2,042,149
SAIT LIRE	79,617	58,679	138,296
PRIMAIRE	774,298	507,392	1,281,696
SECONDAIRE	31,764	11,452	43,216
FORMATION TECHNIQUE	17,359	26,333	43,692
SUPERIEURE	2,962	522	3,484
UNIVERSITE	1,854	299	2,153
MAL DEFINI	32,180	33,193	65,373
TOTAL	1,760,428	1,859,631	3,620,059

Source : Recensement Général 78 , op cit , vol 1 , tableau 10

1-2. Evolution démographique selon les projections

Le 3ème plan quinquennal a présenté 4 hypothèses différentes sur l'évolution démographique (1).

Tableau 4 : Evolution de la population selon les divers scénarios
(effectifs en milliers et taux d'accroissement annuel)

ANNEE	SCENARIO 1		SCENARIO 2		SCENARIO 3		SCENARIO 4	
	EFF	TAUX	EFF	TAUX	EFF	TAUX	EFF	TAUX
1980	5,072		5,072		5,072		5,072	
		3.9		3.8		3.6		3.3
1985	6,167		6,125		6,064		5,975	
		3.8		3.5		3.3		2.4
1990	7,480		7,283		7,149		6,751	
		3.8		3.2		3		1.5
1995	9,056		8,560		8,315		7,289	
		3.8		2.9		2.7		1.4
2000	10,953		9,914		9,505		7,834	

Source : 3ème plan quinquennal de développement économique , social et culturel 1982-1986 - p 28

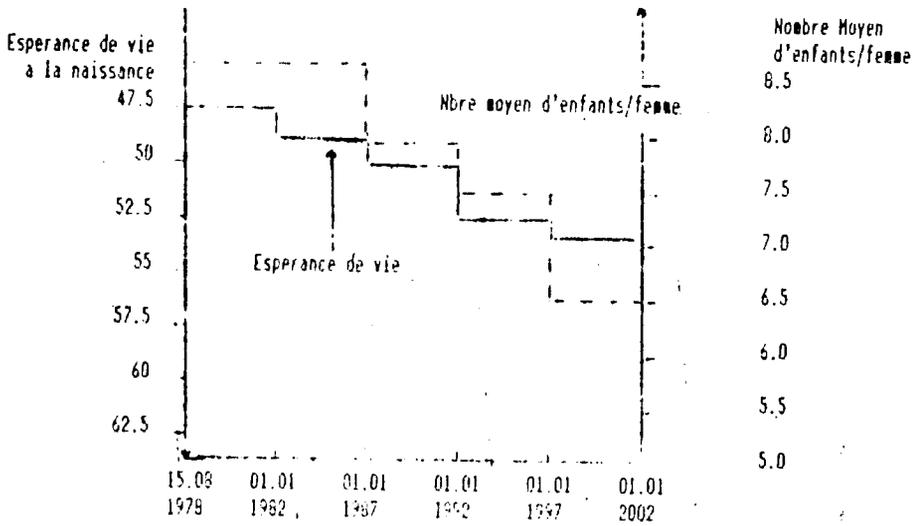
C'est le 3ème scénario qui était finalement retenu comme modèle de population pour les projections et les perspectives relatives au 3ème plan.

Cependant , les récentes recherches réalisées par l'ONAPO semblent indiquer que cette hypothèse reste trop optimiste , et que la diminution du taux de croissance sera sensiblement moins rapide .

Selon les hypothèses de l'ONAPO , l'évolution démographique du Rwanda serait comme suit :

(1) Les lecteurs qui souhaitent avoir les détails sur ces hypothèses peuvent se référer à la première partie du Troisième Plan quinquennal 1982-1986 .

Graph 1 . Hypotheses d'évolution démographique selon l'ONAPD



Source : ONAPD : Perspectives démographiques du Rwanda
Document de travail - Kigali - Mars 1985 - p 99

Tableau 5 : Caracteristiques démographiques principales

Caracteristiques	15.08.1979	01.01.1982	01.01.1987	01.01.1992	01.01.1997	01.01.2002
Effectifs totaux	4,631,527	5,484,202	6,574,258	7,844,229	9,302,547	10,862,903
Effectifs masculins	2,363,177	2,685,218	3,242,215	3,874,393	4,594,535	5,354,010
Effectifs féminins	2,468,350	2,778,984	3,332,043	3,969,836	4,708,012	5,508,893
Effectifs 0-14 ans	2,206,513	2,703,360	3,234,648	3,830,716	4,482,227	5,018,153
Effectifs 15-59 ans	2,392,500	2,592,492	3,132,303	3,771,750	4,531,875	5,496,023
Effectifs 60 ans et +	232,514	168,350	201,707	241,763	268,445	348,727
Rapport de masculinité	96	97	97	98	98	97
Rapport de dépendance	101.6	110.7	109.8	108	105.3	97.7
Taux annuel de croissance pendant la période	-	3.6	3.7	3.5	3.4	3.1

Source : ONAPD , op cit , p 99

1-3 . Population active

Après l'examen de l'évolution démographique , le problème de l'évolution de la population active sera étudié dans ce paragraphe .

1-3-1 : Définition .

Dans le recensement général de 1978 , la population active est définie comme suit :

" Les personnes actives sont celles qui ont un emploi ou celles qui en cherchent , ou qui le prendraient si l'occasion se présentait . Les premières sont dites ' occupées ' , les secondes ' chômeurs ' si elles ont déjà travaillé" (Recensement Général 1978 - op cit - vol 2 - p IX)

Le taux d'activité est le rapport entre la population active et la population totale pour une même tranche d'âge . Il est souvent exprimé en % .

Il est à noter que , d'après cette définition , les personnes qui cherchent du travail mais qui n'ont pas encore travaillé ne peuvent être classées nulle part . Selon toute vraisemblance , cette catégorie de personne a été ventilée , dans le Recensement Général 1978 , dans la catégorie des agriculteurs .

1-3-2 : Situation en 1978 .

Tableau 6 : Population active distribuée selon l'âge , le sexe et le taux d'activité (au 15/8/1978)

AGE	POPULATION ACTIVE			TAUX D'ACTIVITE		
	HOMME	FEMME	TOTAL	HOMME	FEMME	TOTAL
15-19	254,664	253,316	507,980	87.1	88.4	87.7
20-24	231,273	223,670	454,943	96.8	96.3	96.5
25-29	160,745	163,831	324,566	98.4	97.3	97.8
30-34	100,541	115,503	216,044	98.8	97.6	98.1
35-39	84,713	109,372	194,085	98.8	98.2	98.4
40-44	80,451	100,176	180,627	98.5	98.1	98.3
45-49	69,913	81,477	151,390	98.0	97.4	97.7
50-54	60,103	71,766	131,869	96.9	95.4	96.1
55-59	48,083	55,611	103,694	94.8	91.1	92.8
60-64	39,258	42,772	82,030	88.8	81.8	85.0
65 +	47,273	39,438	86,711	69.2	58.7	64.0
15-65	1,129,744	1,217,494	2,347,238	94.7	94.3	94.5
TOTAL	1,177,017	1,256,932	2,433,949	93.4	92.5	92.9

Source : 3ème plan quinquennal - op cit - p 14

Il est à noter que la population active ici est prise à partir de 15 ans, contrairement aux tableaux du Recensement Général 1978, qui présentent la population active à partir de 7 ans.

En intégrant les résultats du Recensement Général de 1978 et les schémas d'évolution de l'activité économique établis par une mission du BIT (1) dans leurs projections de population totale, les chercheurs de l'ONAPO sont arrivés à deux projections de la population active, une avec les taux d'activité constants de 1978, et l'autre avec des taux d'activité décroissants tels que nous montre le tableau ci-dessous :

Tableau 7 : Taux d'activité décroissants par âge et par sexe

Groupe d'âges	1978			1985			1990		
	Hommes	Femmes	Ensemble	Hommes	Femmes	Ensemble	Hommes	Femmes	Ensemble
15-19	87.1	88.4	87.7	81.7	86.3	83.9	77.7	84.9	81.1
20-24	96.8	96.3	96.5	91.5	93.7	92.1	86.1	92.2	89.0
25-29	96.4	97.3	97.8	92.0	94.2	93.0	87.5	92.7	89.9
30-34	98.8	97.6	98.1	92.5	94.7	93.8	87.9	93.2	90.7
35-39	98.6	98.2	98.4	92.5	95.7	94.1	87.9	94.2	91.0
40-44	98.5	98.1	98.3	92.4	95.2	94.0	87.6	93.7	90.9
45-49	98.0	97.4	97.7	91.5	94.2	92.5	87.0	92.6	89.9
50-54	96.9	95.4	96.1	90.8	92.6	91.6	86.1	91.3	88.5
55-59	94.8	91.1	92.8	88.7	88.8	88.7	84.4	87.4	85.7
60-64	88.8	81.8	85.0	83.1	79.4	81.5	79.0	78.1	78.8
65 et +	69.2	58.7	64.0	64.4	57.0	61.2	61.3	56.1	59.2

Source : Onapo : Perspectives démographiques du Rwanda - op cit - p66

(1) B.I.T. : Le défi de l'emploi du Rwanda

Addis Abeba - 1983

Dans ce rapport, à la page 64, les experts du BIT ont envisagé deux hypothèses possibles concernant le taux d'activité

1) taux d'activité constant

2) taux d'activité décroissant (" Ce phénomène est supposé résulter pour une part des effets de la transformation structurelle de la population (par exemple proportions des classes d'âges, exode rural et urbanisation rendus nécessaires par la saturation progressive des surfaces agricoles disponibles). Il n'est pas sans liaison, d'autre part, avec les processus plus proprement économiques constitués par l'accroissement de la proportion de main-d'oeuvre non-agricole qui accompagne habituellement la modernisation d'une économie. ")

L'hypothèse d'un taux d'activité décroissant est assez difficile à admettre , surtout pour les tranches d'âge entre 25 et 60 ans . Si une baisse de taux d'activité pour la population ayant moins de 25 ans est possible et même probable , par contre , nous ne voyons aucune explication plausible pour la baisse d'activité entre 25 et 60 ans . Seule l'hypothèse d'un taux d'activité constant sera donc retenue ici .

Tableau 8 : Population active du Rwanda - projection faite avec les taux d'activité constants de 1978 - Distribution par âge .

AGE	1987	1992	1997	2002
15-19	626,716	738,404	873,019	1,082,568
20-24	565,112	675,011	796,424	944,314
25-29	468,100	558,378	668,059	790,640
30-34	386,210	457,259	546,349	655,698
35-39	311,577	376,094	446,018	534,647
40-44	218,206	309,458	363,311	432,299
45-49	171,021	208,033	287,022	348,293
50-54	133,143	159,433	194,342	269,246
55-59	102,026	119,349	143,294	175,547
60-64	70,497	83,632	98,190	118,734
65 +	75,414	91,103	109,920	132,791
TOTAL	3,128,022	3,767,158	4,525,930	5,484,778

Source : Perspectives démographiques ...- Onapo - op cit - p 162-169

1-4 . Population urbaine - population rurale

On ne dispose pas d'études systématiques sur la répartition urbaine rurale de la population . Bien qu'il existe des informations sur ce sujet , elles sont souvent partielles , disparates et ne peuvent servir qu'à titre indicatif .

Il faut tout d'abord préciser qu'au Rwanda , les zones urbaines sont déterminées par un arrêté ministériel .

L'émergence des centres urbains est un phénomène récent dans le pays (en 1962 , la population de Kigali n'était que de 6,000)(1) . Depuis lors , la

(1)Minitrape : Séminaire sur la construction et l'habitat au Rwanda 1985 .

capitale a pris une certaine importance - toute proportion gardée - et l'on assiste également au développement d'autres villes secondaires .

Pour Kigali , la plupart des documents disponibles ont mentionné le taux de croissance annuelle de 9.5 % (1) , à l'exception du Minitrap qui a retenu le chiffre de 8.5 % dans son schéma directeur de développement de Kigali (2) .

Par contre , pour les chef-lieux des autres préfectures , les hypothèses varient entre 5 et 9 % (cette dernière hypothèse , faite par Schwartz et Joffroy dans " perspectives du Rwanda à l'an 2000 " est la plus haute que nous avons rencontrée). Dans l'ensemble , l'hypothèse la plus courante est de 6 à 6.5 % de croissance .(3)

On doit également tenir compte de l'émergence de nouveaux centres secondaires à partir des grandes places de marché . Sur ce problème , on ne dispose malheureusement d'aucune indication .

En résumé , les seules données fiables sur cet aspect sont celles du Recensement Général de 1979 .

(1)Ce taux est repris dans les rapports suivants :

- B.I.T. : Le défi de l'emploi du Rwanda , op cit , p 32
- SCHWARTZ et JOFFROY : Perspectives du Rwanda à l'an 2000
Ministère du Plan - 8/1983 ; pp 1-12
- Bernard DELAVAL : Filière et Programme d'habitat ;
Minitrap - 1985 ; p 38 .

(2)MINITRAP : Schéma directeur de Kigali .

Kigali - 1981 - p 14

(3)Ces taux sont notamment utilisés par le Minitrap dans les schémas directeurs de Gisenyi , Ruhengeri , Rutare (Minitrap - 1982) , et par Schwartz et Joffroy (op cit) dans l'hypothèse basse .

L'Unicef , sur base des recensements de 1970 et 1978 , a donné la projection suivante des principaux centres urbains du Rwanda .

Tableau 9 : Population urbaine du Rwanda - distribution par ville

Ville	population 1978	population 1986
KIGALI	115,990	182,095
BUTARE	21,189	27,670
GISENYI	18,292	25,418
RUHENGERRI	18,942	23,805
NYABISINDU	11,563	14,417
GITARAMA	8,531	10,719
CYANGUGU	7,401	10,517
BYUMBA	7,702	10,295
RWAMAGANA	5,912	9,206
GIKONGORO	5,637	6,249
KIBUNGO	3,360	5,230
KIBUYE	3,045	3,764
TOTAL	217,300	329,385

Source : Unicef : Analyse de la situation de l'enfant rwandais .
Kigali - 1985 - p 16

A titre d'illustration , nous reprenons ici les projections faites par DELAVAL , sur base des hypothèses de SCHWARTZ et JOUFROY .

Tableau 10 : Projection de la population urbaine l'an 2000

Agglomérations urbaines	Population 1978	Population 2000			
		H1		H2	
		△		△	
Kigali	117,700	9.5%	875,000	9.5%	875,000
Butare	21,700	6.0%	81,700	9.5%	165,600
Ruhengeri	16,000	6.0%	60,200	9.5%	122,100
Gisenyi	12,400	6.0%	46,700	9.5%	94,600
Nyabisindu	8,600	6.0%	32,400	9.5%	65,600
Gitarama	8,500	6.0%	32,000	9.5%	64,900
Bvumba	7,100	6.0%	26,700	9.5%	54,200
Cyangugu	7,000	6.0%	26,400	9.5%	53,400
Gikongoro	5,700	6.0%	21,500	9.5%	43,500
Rwamagana	5,700	6.0%	21,500	9.5%	43,500
Kibungo	4,100	6.0%	15,400	9.5%	31,300
Kibuye	2,800	6.0%	10,500	9.5%	21,400
Total	99,600	6.0%	375,000	9.5%	760,000
Nouveaux Centres			375,000		760,000
TOTAL URBAIN	217,300		1,625,000		2,395,000

Source : Delaval : Filière et Programme d'habitat - op cit - p 38

CHAPITRE 2 - STRUCTURE DE L'EMPLOI

2-1. Définition

Dans les documents traitant ce sujet , on note une certaine confusion au niveau des définitions : on parle du secteur moderne , du secteur non-structuré , du formel , de l'informel , de l'emploi rural , sans que ces notions soient clairement définies . Le résultat de cet état des choses est qu'il est très difficile de tracer une frontière claire entre les différentes sources de données , d'où la quasi-impossibilité de les mettre ensemble , sous peine d'avoir des doubles ou triples comptages .

Comme l'objectif de cette étude est d'avoir une vue générale de la situation de l'emploi au Rwanda , la définition retenue ici est la plus large possible :

"L'emploi est une occupation rémunératrice faite par une personne dans une activité de production de bien et/ou de service ."

La rémunération peut être en espèces et/ou en nature , faite par une tiers personne (dans ce cas , il s'agit d'un salarié) ou par soi-même (auto-emploi).

L'emploi peut être à plein-temps (40 h par semaine , 50 semaines par an) ou à temps partiel . Il est à noter que dans ce dernier cas , les résultats présentés dans les tableaux sont toujours convertis en " emploi plein équivalent " (40 h /semaine , 50 semaines /an , soit 2000 h/emploi/an).

2-2 . Situation en 1978

Comme il était déjà souligné plus haut , le seul document complet et d'une bonne valeur sur le problème de l'emploi est le recensement général de 1978 . C'est pour cette raison que , malgré l'ancienneté des résultats , ils sont présentés ici . Ces données serviront de base de référence pour apprécier la valeur des résultats plus récents qui sont présentés dans le paragraphe suivant .

Tableau 11 : Population active par branche d'activité et situation dans la profession en 1978 (1)

SITUATION DANS LA PROFESSION BRANCHE	AIDE					TOTAL
	EMPLOYEUR	INDEPENDANT	FAMILIALE	SALARIE	APPRENTI	
AGRICULTURE	376	995,495	1,423,157	53,239	436	2,471,843
IND. EXTRACTIVE	41	527	114	11,187	4	11,873
IND. MANUFACT.	85	16,297	6,624	11,898	730	35,434
BAU ELECT	1	91	4	1,396	27	1,519
B. T. P	100	2,390	49	22,063	390	24,992
COM. HOT. REST	124	16,735	1,084	8,014	17	25,873
TRANSP. COMMUNI	23	533	58	5,770	127	6,511
BANQ. ASSURAN.	6	26	3	1,932	3	1,970
SERVICE COLLEC.			1	42,655	156	42,812
SERVICE PARTI.	81	1,915	2,132	34,097	307	38,532
TOTAL	1,127	1,034,009	1,432,934	190,915	2,174	2,661,359

Source : 3ème plan quinquennal , op cit , p 21

(1) L'âge retenu pour la population active n'a pas été précisé pour ce tableau . Cependant , vu la concordance des résultats , il est probable qu'il s'agit de la population active de 7 ans et plus .

Tableau 12 : Population résidente active de 7 ans et plus selon la Branche et le Sexe

	OCCUPEE			CHOMEUR			GRAND TOTAL
	MASCULIN	FEMININ	TOTAL	MASCULIN	FEMININ	TOTAL	
AGRICULTURE	1,125,365	1,340,956	2,466,321	3,996	1,592	5,588	2,471,909
IND. EXTRACTIVE	11,430	241	11,671	133	11	144	11,815
IND. MANUFACTURIERE	27,063	8,189	35,252	427	51	478	35,730
EAU & ELECTRICITE	1,507	34	1,541	90	4	94	1,635
BTP	23,744	105	23,849	941	0	941	24,790
COM. HOT. RESTAU	21,421	3,463	24,884	547	44	591	25,475
TRANSPORT	6,543	250	6,793	495	13	508	7,301
BANQUES ET ASSURANCES	927	153	1,080	56	6	62	1,142
SERVICE COLLECTIF	34,194	8,103	42,297	1,067	275	1,342	43,639
SERVICE PARTICULIER	22,644	6,704	29,348	656	63	719	30,067
MAL DESIGNE	3,857	847	4,704	2,827	190	3,017	7,721
TOTAL	1,274,838	1,368,198	2,643,036	8,408	2,059	10,467	2,653,503

Source : Recensement General 1978 , vol 2 , tableau 19

Tableau 13 : Population résidente active de 7 ans et plus selon la Branche d'activité et la Profession

	SCIEN.TECH	PROF.LIBER	DIRECTEUR	CAD.SUPER	PERSONNEL ADMINISTRA	PERSONNEL COMMERCIAL	TRAV.SPECI SERVICE	AGRICULT ET ASSIMIL	OUVRIER MANOEUVRE	AUCUNE PROFESSION	TOTAL
AGRICULTURE	680	19	251		61	707	2,468,819	1,313	59		2,471,909
MINES & CARRIERES	119	32	257		69	515	201	10,580	42		11,815
IND. MANUFACTURIER	555	68	464		100	428	484	33,535	96		35,730
EAU & ELECT	97	9	104		10	109	25	840	21		1,215
BTP	282	85	293		14	511	182	23,767	76		25,210
COMMERCE	242	69	738		16,955	6,600	234	1,377	31		26,246
TRANSPORT	188	32	723		39	417	115	5,159	37		6,710
BANQUES	142	48	670		29	145	49	108	10		1,201
SERVICE COLL.	22,179	1,673	3,300		97	11,465	1,261	3,408	211		43,594
SERVICE PARTI.	237	24	188		27	24,206	856	4,424	46		30,008
MAL DESIGNE	130	15	385		17	1,110	364	871	4,829		7,721
TOTAL	24,851	2,074	7,373		17,418	46,213	2,472,590	85,382	5,458		2,661,359

Source : Recensement General 1978 , vol 2 , Tableau 20

Tableau 14 : Population résidente active de 7 ans et plus selon le niveau d'instruction et la profession

NIVEAU INSTRUCTION	SCIEN.TECH PROF.LIBER	DIRECTEUR CAD.SUPER	PERSONNEL ADMINISTRA	PERSONNEL COMMERCIAL	TRAV.SPECI SERVICE	AGRICULT ET ASSIMILE	OUVRIER MANŒUVRE	AUCUNE PROFESSION	TOTAL
RIEN	677	55	157	4,769	15,843	1,756,539	33,810	2,367	1,814,237
PRIMAIRE	4,298	1,047	1,259	10,895	26,400	634,677	43,690	2,253	785,409
SECONDAIRE	6,474	231	3,235	1,084	2,162	6,650	3,821	377	24,146
A3-A1	905	51	112	31	79	193	437	26	1,794
EAP-EMA	1,486	7	62	24	35	303	41	5	1,985
D3-D7	6,944	179	978	114	167	115	175	9	8,461
CEREAR	243	14	106	120	296	1,306	2,153	3	4,243
COMPLEMENT	1,006	1	489	196	747	6,924	605	0	12,076
SUPERIEUR	895	174	384	67	115	128	69	28	1,849
2 ^{ème} CYCLE	939	190	197	75	24	17	25	15	1,432
3 ^{ème} CYCLE	266	45	13	1	0	1	0	2	330
MAL DEFINI	322	28	61	72	363	3,837	303	151	5,157
TOTAL	24,651	2,074	7,373	17,414	46,213	2,472,590	85,382	5,236	2,661,133

Source : Recensement Général 1978 , vol 2 , Tableau 16

Un examen attentif des résultats montre qu'il existe parfois de légères différences entre les tableaux , même s'ils proviennent de même source . Aucune explication n'est donnée sur ce problème dans les documents précités . Il est cependant probable que la raison de cette différence se trouve au niveau des "mal-définis" . Ainsi , si l'on compare l'emploi de la branche 4 (eau et électricité) entre le tableau 13 et le tableau 14 , il y a une différence de 420 emplois . Ceci est dû probablement au fait que si la déclaration concernant la branche d'activité est claire , celle concernant la fonction est plus confuse , et on a dû retirer une partie des déclarations pour les ventiler dans "mal définis" .

La différence entre les deux grands totaux des tableaux 13 et 14 (7,856 emplois) est plus difficile à comprendre . La seule explication plausible serait que ces tableaux ont été faits à des moments différents , et que le fichier de base a été modifié dans l'intervalle .

2-3 . Situation actuelle

Depuis 1978 , aucune étude exhaustive sur l'emploi n'a été réalisée . Le prochain recensement est prévu pour 1988 .

Certaines études partielles sont cependant réalisées , parfois sur base des documents existants , et parfois sur base des enquêtes légères . La faiblesse des échantillonnages (souvent de très petites tailles) rendent les extrapolations peu fiables . Les résultats constituent néanmoins une excellente base pour les vérifications .

Ce paragraphe portera d'abord sur l'analyse des données existantes , puis sur la reconstitution des données , secteur par secteur .

2-3-1 . Les données existantes

Les principales sources de données sur la situation actuelle de l'emploi sont les suivantes :

1)"Recensement des artisans de Nyarugenge en 1985"

BIT - Kigali - Janvier 1986

Le but de ce recensement est d'enregistrer tous les travailleurs du secteur non-structuré de la commune urbaine de Nyarugenge (Kigali ville) .

45 activités sont répertoriées , totalisant 11,254 personnes .

Les résultats sont présentés par métier et par statut du travailleur , selon les secteurs administratifs .

Remarques : Les définitions (notamment du secteur non-structuré) ne sont pas mentionnées dans le rapport . Les auteurs de l'enquête ont mentionné que "la notion du secteur non structuré n'a pas été explicitée aux enquêteurs. Le domaine de l'enquête a ainsi été laissé quelque peu à l'intuition des enquêteurs , des travailleurs eux-mêmes , ainsi que des conseillers de secteurs et des chefs de cellules"(p 1) .

2)"Projet d'appui au secteur non-structuré urbain de Kigali"

(Rapport d'activité de M. M VOYER)

BIT - Kigali - Décembre 1985

Comme il s'agit d'un rapport d'activité , le contenu consiste surtout à dégager l'ordre chronologique des réalisations de ce projet depuis sa création en 1983 . Il contient peu de données sur l'emploi même . Cependant certaines analyses , notamment en ce qui concerne le temps de travail effectif et la rémunération des artisans , sont intéressantes .

3) "Enquête sur l'emploi 1977"

PNUD + BIT - Kigali - Mars 1978

Bien que cette enquête soit antérieure au Recensement de 78, nous le mentionnons ici car elle contient plusieurs informations non-disponibles dans les résultats définitifs du Recensement.

Cette enquête porte uniquement sur le secteur moderne, Administration Centrale exclue.

Au total, elle a touché 775 établissements de moins de 20 salariés, 189 établissements de 20 salariés et plus, et 111 communes.

Les résultats sont présentés en 6 groupes : distribution des établissements (par emploi, par région, par activité, par la forme juridique), les effectifs, la masse salariale, les besoins en personnel, les critères d'embauche et les données individuelles sur les salariés.

L'analyse est basée essentiellement sur les données individuelles et axée sur la relation entre la formation et les autres variables. Les problèmes de sous-emploi et de chômage y sont également abordés (selon l'auteur, le sous-emploi dans les petites entreprises est de 19 %, et 8 % dans les communes-p 35).

4) "Promotion de l'emploi rural et de l'emploi des jeunes"

(Rapport d'activité de Mr. Duiker)

PNUD-BIT - Kigali - 1979

Comme son nom l'indique, il s'agit d'une analyse du problème de l'emploi des jeunes en milieu rural.

Les données sont limitées, sauf en ce qui concerne le calcul de la force travail disponible.

L'analyse qui souligne certaines insuffisances structurelles (déséquilibre entre l'offre et la demande de l'emploi, entre le salaire et le revenu, le problème de l'information au service de l'emploi etc ...) mérite d'être examinée.

L'auteur a abordé également quelques notions importantes, comme le travail disponible, le sous-emploi, le bilan de l'offre et la demande du travail. Des analyses approfondies de ces problèmes se trouvent dans des notes de travail non publiées dans le rapport final. Ces notes sont disponibles actuellement au Ministère du Plan.

5) "Promotion de l'emploi rural et valorisation des ressources humaines : évolution , situation 1985 , perspectives , propositions"

M. Van Wellie - BIT - Kigali - Juin 1986

Il s'agit d'un ensemble d'articles écrits ou rassemblés par M. Van Wellie.

Le premier , " Population résidente selon l'âge et le type d'activité - Estimation 1987 ; Projection 1992 - " , reprend surtout les données recueillies par l'ONAPO (Perspectives démographiques ... ; doc. op cit) .

Le deuxième article - " Emploi salarié , situation 1985 " - est une compilation des données de 3 sources différentes : les relevés de la Caisse sociale au 3ème trimestre 1984 (voir # 8 ci-dessous) ; l'enquête sur l'emploi 1985 du Marché commun ; et enfin l'enquête sur l'emploi 1985 de la Banque Mondiale (voir # 7 ci-dessous).

L'intérêt de cet article est qu'il présente une situation d'ensemble . Par contre , vu les sources de données , il ne touche que le salariat moderne .

L'article 3 - " Salaire mensuel moyen " - donne des informations sur ce sujet . Les données proviennent de la Caisse sociale (année 1984) (voir # 8 ci-dessous) . il s'agit donc surtout des salaires du secteur structuré .

L'article 4 - " Distribution de la population active par activité et situation dans la profession " - est une tentative de mise en commun des sources précitées . Cependant , la démarche de vérification est assez peu critique .

6) "Le défi de l'emploi du Rwanda"

BIT - Addis Abéba - 1983

Il s'agit , à notre connaissance , de l'étude la plus globale sur ce sujet .

Les données sont basées essentiellement sur le Recensement de 1978 . La partie d'analyse est excellente .

7) "L'emploi dans le secteur moderne"

Baritsch et Sack - Banque Mondiale - Kigali - 1986

Il s'agit d'une enquête réalisée sur un échantillon de 67 entreprises , à partir d'une liste de 356 entreprises établie par le Ministère de la Fonction Publique .

L'enquête est axée sur la relation formation-emploi , et les données sur les autres problèmes sont assez vagues .

8) "Rapport de la Caisse Sociale : Situation des affiliés en 1984 et 1986"

Le rapport de 1984 donne la situation des affiliés actifs au 3ème trimestre 1984 .

Par contre , celui de 1986 donne le total des personnes qui sont affiliées à la Caisse sociale depuis sa création sans tenir compte de celles qui ne sont plus inscrites . Les chiffres sont certainement très surestimés et non utilisables (on passe de 101.000 affiliés actifs en 1984 à 285.000 affiliés en 1986).

9) Pour mémoire , nous citons ici certains documents provisoires (pas encore diffusés) qui peuvent donner des informations sur l'emploi :

a) "L'enquête nationale sur le budget et la consommation des ménages (ENBC)" (Miniplan): commencée en 1983 , l'analyse de cette enquête n'est pas encore achevée . Actuellement , seules les données sur les ressources et emplois des ménages ruraux sont disponibles .

Les résultats sur les régions urbaines et sur les activités ne seront prêts que dans plusieurs mois .

b) "Situation des établissements au Rwanda": Rapport fait par nous même sur base d'un fichier de 4500 établissements du Miniplan . Le nettoyage du fichier est très sommaire , et les résultats ne sont que provisoires . Les données sont assez fiables pour le commerce et l'industrie manufacturière (du moins pour les établissements ayant un local professionnel fixe et distinct) .

c) On peut également trouver des données disparates sur l'emploi au Minimart, au Minifinéco et au Minifop (au Minifop , on dispose notamment des rapports d'activité annuels , où certaines informations sur l'emploi sont rassemblées , avec des tableaux résumant la situation loi pour les entreprises et établissements qui ont fait les déclarations) .

2-3-2 . Situation actuelle de l'emploi

L'objectif principal de cette section est la reconstitution des données sur l'emploi , secteur par secteur . Elle se rapporte essentiellement sur l'année 1985 .

2-3-2-1 . Agriculture

Seul l'emploi salarié est pris en compte ici .

Le recensement de 1978 fait état de 53,000 salariés . Il s'agit de tous les salariés , qu'ils soient permanents ou temporaires .

Parmi les ouvriers déclarés au Minifop au 30/6/86 , il y a 22,571 salariés du secteur agricole (dans les tableaux de Minifop , il n'a pas été précisé s'il s'agit des permanents ou des temporaires , mais il est probable qu'il s'agit des salariés permanents , car les entreprises ne sont pas tenues de déclarer les temporaires) .

M. Van WELLIE , sur base des extrapolations linéaires , est arrivé à une estimation de 52,108 salariés à temps plein en 1985.(1)

L'ENBC fait apparaître que le total de ressources des ménages ruraux provenant des prestations de service dans l'agriculture est de 1,669 Millions frw (2). Si l'on prend comme base de rémunération 30,000 frw/an/emploi plein (3), ceci équivaut à 55,633 emplois pleins équivalents . En temps de travail presté , on a 111,260,000 heures .

Dans le document " La disponibilité et l'utilisation de la force de travail au sein de l'exploitation agricole traditionnelle " (Miniplan , avril 1978) , les auteurs , sur base d'observations directes , sont arrivés à une prestation rémunérée dans l'agriculture de 143 heure/famille/an en moyenne . Si l'on multiplie cette moyenne par le nombre d'exploitations agricoles (1,111,897 en 1983 selon l'Enquête Agricole) , on obtient quelques 159 Millions d'heures prestées pour l'année 1983 . Par rapport à l'estimation faite sur base de l'ENBC, il y a un écart de 47 Millions d'heures (soit 29 %). Différentes explications sont possibles :

- Sur-estimation des auteurs de " disponibilité et utilisation de la force de travail ..." .

- Sous-estimation des ressources par l'ENBC .

- Le salaire rural , surtout pour le travail temporaire , est inférieur au seuil de 30,000 frw/emploi/an que nous avons retenu .

(1) Van Wellie : L'emploi salarié - Situation 85 - Evolution 80-85 .

Miniplan - Kigali - Avril 1986 - p 12 .

(2) Enquête Nationale sur le Budget et la Consommation des ménages - Milieu rural (Nov 1982-Dec 1983)

Rapport provisoire - Miniplan - Nov 1986 .

Vol 2 : Structure du budget des ménages ; tableau 5.1.1.b

(3) Notre hypothèse de 30,000 frw /an/emploi plein est basée sur un salaire journalier de 100 frw , 25 jours/mois , 12 mois/an .

- Une diminution de temps de travail demandé , suite à la croissance démographique qui entraîne une augmentation d'actifs des ménages ruraux .

Parmi ces différentes causes possibles , 2 nous paraissent probables , la 3ème et la 4ème .

En effet , le salaire des temporaires agricoles est actuellement de l'ordre de 80 frw/jour , soit au mieux 24,000 frw par an si l'on prend comme base 25 jours de travail par mois et 12 mois de travail/an . Si l'on accepte cette base de 80/frw jour , l'estimation à partir des revenus de l'ENBC sera de 69,500 emplois au lieu de 55,000 , soit une différence de 25 % . Cette estimation est donc sensiblement la même que celle de " disponibilité et utilisation de la force de travail ..".

Concernant le nombre d'actifs , l'évolution est moins claire . Si l'on prend les chiffres du recensement en 1978 et les chiffres de l'enquête agricole en 1983 , on a chaque fois une moyenne de 2.45 actifs par ménage rural . Cependant , les définitions de "l'actif" sont différentes . Dans le recensement , on a pris comme actifs ceux qui ont plus de 7 ans , alors que dans l'enquête agricole , on a pris uniquement ceux qui ont 15 ans ou plus . Tenant compte de ce fait , on peut donc dire qu'il y a augmentation d'actifs par ménage rural .

En résumé , on peut estimer à au moins 22,571 emplois salariés permanents (emplois déclarés au Minifop) et 33,062 emplois pleins équivalents dans l'agriculture (emplois pleins-équivalents totaux sur base des revenus de l'ENBC moins emplois déclarés) .

2-3-2-2 . Mines et carrières

Ce secteur est surtout mentionné pour mémoire . En effet , avec la disparition de la SOMIRWA en 1986 et la chute du cours de l'étain , presque toutes les mines sont fermées . Il doit encore exister quelques carrières de sable et de roches , et un certain nombre de chercheurs d'or , mais le nombre total d'emploi dans ce secteur doit être très bas actuellement (quelques centaines au plus . Selon le Recensement des établissements fait par Miniplan en 1986 , on a enregistré seulement 4 entreprises dans le secteur Mines et carrières , totalisant 73 emplois) . En 1985 , le nombre de salariés

actifs de ce secteur inscrits à la Caisse Sociale s'élève à 6,988 (1). Il s'agit essentiellement des travailleurs de la Somirwa. A ce nombre, on pourrait ajouter 1,000 personnes qui travaillent comme indépendants ou artisans dans des exploitations artisanales.(2)

Il faut signaler également qu'il existe un certain nombre de chercheurs d'or dont il est impossible d'estimer l'importance quantitative .

En tenant compte des personnes qui travaillent dans des carrières de sable et de roche et des chercheurs d'or , on doit arriver vers les dix mille personnes au total dans le secteur des mines et carrières (7,000 salariés et 3,000 artisans indépendants , tous métiers confondus).

2-3-2-3 . Industrie Manufacturière

C'est peut être ici que la détermination de l'emploi était et reste la plus imprécise . Une des raisons de ceci est la juxtaposition des différents secteurs : moderne , traditionnelle , informelle , etc .

Afin de pouvoir déterminer le plus clairement possible l'emploi de l'industrie manufacturière , il sera subdivisé ici en sous-groupe :

Secteur formel : par secteur formel , nous désignons les établissements qui sont soumis à la législation du travail . Les travailleurs de ce secteur sont saisissables par les déclarations au Ministère de la Fonction publique ou à la Caisse Sociale .(3)

Ainsi défini , on peut estimer le total d'emplois de l'industrie manufacturière formelle entre 10,000 et 12,000 postes .

En effet , selon les déclarations faites à la Fonction Publique , on a au total 6,231 travailleurs dans ce secteur au 30/6/1986 .

(1)Rapport de la Caisse sociale , 1984 , doc. op cit , tab. 4

(2)Le Recensement général de 1978 mentionne au tableau 21, qu'il y a en 1978 , 502 indépendants et 87 aides-familiaux . Vu la situation stagnante de ce secteur , nous supposons que le nombre d'emploi ne doit pas augmenter .

(3)En principe , tout travailleur doit être affilié à la Caisse sociale , qu'il travaille pour une entreprise ou un individu .

Pour la Fonction Publique , toute entreprise légale doit faire une déclaration annuelle concernant la situation de l'emploi .

La Caisse sociale , elle , mentionne 12,708 actifs au 3ème trimestre 1984.

L'enquête sur l'emploi faite par la Banque Mondiale estime entre 17,600 et 29,333 travailleurs dans l'industrie manufacturière moderne en 1985 , ce qui est une trop grande fourchette pour être utilisable .

L'étude du Marché Commun (1) estime à 11,363 travailleurs dans ce secteur en 1985 , sur base d'une enquête . En fait , elle a compté dans ce secteur les ouvriers des garages qui doivent normalement être comptés dans les services aux particuliers . Si l'on retire ceux-ci , il reste 9,735 travailleurs dans l'industrie manufacturière formelle au sens strict , qui sont répartis comme suit :

	1980	1985
AGRO-ALIMENTAIRE	1,772	1,857
TEXTILE ET CUIR	307	597
BOIS	343	479
PAPIER ET IMPRIMERIE	269	436
CHIMIQUE	2,201	2,718
METALLIQUE	2,689	3,414
NON-METALLIQUE	<u>289</u>	<u>713</u>
TOTAL	7,870	10,214

Nos propres estimations faites à partir du recensement des établissements du Miniplan donnent 8,669 travailleurs dans ce secteur .

Sur base de ces données , on peut estimer les travailleurs dans l'industrie manufacturière moderne à entre 10,000 et 12,000 personnes .

Secteur informel : par secteur informel , nous désignons tous les travailleurs qui ne sont pas touchés par la législation du travail . Ils se trouvent le plus souvent dans l'artisanat et dans les régions rurales .

Pour la commune urbaine de Nyarugenge (Kigali ville) , on dispose du Recensement des artisans fait par le BIT en 1985 (2) . Selon ce recensement , les travailleurs du secteur manufacturier non-structuré sont répartis comme suit :

(1) cité par Van Wellie dans " Emplois salariés , situation 85 " ; op cit , p 17

(2) Recensement des artisans de Nyarugenge en 1985

tailleurs	648
menuisiers	432
artisans d'art	504
cordonniers	265
briquetiers, potiers	324
alimentation	271
métallique	413
minoterie	83
divers	<u>150</u>
TOTAL	3,126

Pour le reste du pays , en se basant sur les informations fournies par les bourgmestres des communes rurales , le Minimart est arrivé à l'estimation suivante :

TABEAU 15 INDUSTRIE MANUFACTURIERE - SECTEUR INFORMEL - EMPLOIS
DONNEES FOURNIES PAR LES BOURGMESTRES DES COMMUNES RURALES 1984

PREFECTURE	NOMBRE COMMUNES	MENUIS	POTERIE	BRIQUES TUILES	FORGE	VANNERIE	TANNERIE CORBONN	COUTURE	EPRODERIE	TOTAL
KIGALI	6	71	20	5	16	0	1	42	22	177
GITASAMA	17	1,572	148	2,832	650	114	34	2,075	364	7,809
BUTARE	20	113	4,928	917	226	1,013	29	1,925	393	9,543
GIXONGORO	13	142	93	292	72	726	8	911	238	2,542
DYANGUGU	6	140	36	95	26	96	4	173	109	679
XIBUYE	5	114	38	189	19	68	28	59	91	539
GISENYI	12	1,570	1,073	1,932	226	2,015	278	1,359	172	8,705
RUHENGERI	6	241	215	623	33	253	2	486	123	1,978
EYUMPA	4	50	18	121	12	39	16	45	48	349
KIBUNGO	4	123	15	31	2	63	16	40	26	316
TOTAL	97	4,136	6,584	7,087	1,282	4,387	415	7,140	1,666	32,697
TOTAL EXTRAP	132	5,628	8,960	9,644	1,745	5,970	565	9,716	2,267	41,495

SOURCE : MINIMART , DIRECTION GENERALE DE L'ARTISANAT

Note : le nombre total des communes pour l'ensemble du Rwanda est de 143. Si l'on retire les 10 chefs-lieux de préfecture et Rwamagana , qui est un centre urbain important , il reste 132 communes rurales . Le total extrapolé du tableau 15 est fait sur cette base , en multipliant les résultats de Minimart par le coefficient 132/97 . L'extrapolation est faite uniquement sur base des communes rurales , car il existe probablement de grandes différences entre les centres urbains et les communes rurales , ce qui rend une extrapolation pour l'ensemble du pays hasardeuse .

Vérifions la validité de ces chiffres .

Pour les menuiseries artisanales , MM. MEAD et NGIRABATWARE dans leur étude estiment à 5,100 emplois (1) pour l'ensemble . Le chiffre de 5,628 est donc acceptable .

Pour les industries non métalliques (poteries , briques et tuiles) , à partir des données de Minifinéco , nous sommes arrivés à une estimation de 19,000 au total (2). Toujours à partir de la même source , nous sommes arrivés à 5,460 emplois pour la vannerie (3) .

Pour la couture , M. Haggblade est arrivé à une estimation de 13,000 tailleurs dans son étude (4).

Pour le cuir et la broderie , il n'existe pas d'indication , mais les chiffres paraissent plausibles , si l'on tient compte du nombre des ateliers d'art et des cordonneries .

Donc , pour l'ensemble des secteurs , on peut estimer que les chiffres fournis par le Minimart sont acceptables.

Ces chiffres ne tiennent cependant pas compte d'une activité très importante , la fabrication des bières traditionnelles .

Dans 'Disponibilité et Utilisation de la force de travail... ' (5) , on estime que chaque famille consacre 124 h /an pour la fabrication des bières (6) . En convertissant ceci en emploi total , on obtient 83 137,875,228 h en

(1)MEAD et NGIRABATWARE : Examen du sous-secteur bois au Rwanda .

Minifinéco - D.G. de la Politique économique - 3/1987 - p ii

(2)NGUYEN-HUU Khiem : Situation des établissements du Rwanda .

Minifinéco - D.G. de la Politique économique - rapport provisoir -10/1986 ;p27
(3) idem

(4)Steve HAGGBLADE : Examen du sous-secteur des vêtements en textile au Rwanda.
Minifinéco - D.G. de la Politique économique - 9/1986 - p 17

(5)Miniplan : La disponibilité et l'utilisation de la force de travail au sein de l'exploitation agricole traditionnelle .

Kigali - 4/1978 - p 25

(6)On ne connaît pas exactement la proportion entre la bière auto-consommée et vendue . Cependant , comme la bière traditionnelle est très vite abimée (elle doit être consommée endéant d'une semaine) , nous estimons qu'une bonne partie de la bière doit être vendue ou troquée .

1983 consacrées à la fabrication des bières traditionnelles , soit 68,937 emplois pleins-équivalents .

Toujours pour l'année 1983 , l'ENBC estime à 8,787,012 Millions frw les revenus nets (ressources - dépenses intermédiaires) provenant de la fabrication des bières de banane .(1)

En combinant ces deux données , on obtient un revenu de 127,500 frw/emploi/an . Donc , même avec une hypothèse forte - toute la bière est commercialisée , donc tout le temps que l'on consacre à sa fabrication peut être considéré comme de l'emploi - le revenu reste élever par rapport aux normes du pays. Ceci indique donc qu'il y a peut être une sous estimation de l'emploi consacré à la fabrication de la bière .

Cependant , dans une étude récente consacrée au sous-secteur des boissons du Rwanda , réalisée pour le compte du projet PRIME , Minifinéco , M. Huggblade est arrivé à une estimation totale de seulement 55,808 emplois plein équivalents consacrés à la fabrication des bières traditionnelles . L'estimation de Huggblade est basée sur le temps physique nécessaire à la fabrication de toute la quantité de bières produites , ainsi que le temps consacré à la distribution des bières commercialisées . Il ne tient pas compte cependant du temps consacré à l'achat et/ou la collecte des matières premières.

Il est donc probable que les vrais chiffres se trouvent quelque part entre ces deux estimations .

On a donc différents éléments qui indiquent parfois une sous-estimation , parfois une sur-estimation . N'ayant pas d'éléments suffisants pour trancher suivant l'une ou l'autre correction , l'estimation de 69,000 emploi plein-équivalents sera maintenue ici . Il est cependant recommandé une certaine prudence aux lecteurs qui veulent utiliser ces chiffres .

(1)Enquête Nationale Budget Consommation , doc. op cit , tableau 5.1.1.b
Il est possible qu'il y a une légère sur-estimation ici . Selon certains responsables de l'analyse de cette enquête , une partie des achats de banane et de sorgho destinés à la fabrication des bières ont été ventilés dans les activités commerciales et non dans les dépenses intermédiaires . L'état d'avancement des travaux ne permet pas d'estimer actuellement cette marge d'erreur .

Tableau 16 : Récapitulation de l'emploi dans l'Industrie Manufacturière

	Formel		Informel		Total
		Kigali	132 communes	Autres	
Agro-alimentaire	1,857	354		69,000	71,211
Alimentation		271			
Minoterie		83			
Boisson tradit.				69,000	
Textile et Cuir	597	949	11,983		13,529
Tailleur/broderie		684	11,983		
Tanneur/cordonnier		265	565		
Bois	479	432	5,628		6,539
Papier et imprimerie	436				436
Chimique	2,718				2,718
Métallique	3,414	413	1,745		5,572
Forge			1,745		
Non-métallique	713	324	18,604		19,641
Brique/tuile/pot.		324	18,604		
Divers		654	5,970		6,624
Artisan d'art		504			
Vannerie			5,970		
Autres		150			
TOTAL	10,214	3,126	44,495	69,000	126,835

2-3-3-4 . Eau , électricité

Comme il n'y a qu'une seule entreprise dans ce secteur , il est aisé de fixer l'emploi .

Au 3ème trimestre 84 , il y a 1,118 employés inscrits à la Caisse Sociale.

A ceux-ci , on peut ajouter quelques temporaires et quelques fontainiers qui travaillent dans les communes pour l'entretien des fontaines publiques .

Sans tenir compte de ceux-ci - faute de données utilisables - on peut estimer à 1,200 le nombre total d'emplois dans le secteur eau et électricité .

2-3-2-5 . Bâtiments , travaux publics (BTP)

Ce secteur est un des plus importants de l'économie rwandaise . Pourtant, à la Caisse sociale(1) , on a enregistré seulement 6,990 emplois en 1984 .

La Banque Mondiale(2) , elle , est arrivée à un nombre compris entre 22,220 et 37,033 emplois pour le BTP . Rappelons que suivant le Recensement , on avait en 1978 quelques 2,452 indépendants et 14,756 salariés dans la construction . Les chiffres de la Banque Mondiale sont donc plausibles , mais la fourchette est beaucoup trop grande .

Il est vraisemblable que le chiffre de 6,990 emplois de la Caisse sociale correspond effectivement à la réalité (les entreprises de construction ont effectivement l'obligation d'être en règle avec la Caisse Sociale pour pouvoir répondre au Marché Public) , du moins pour la construction formelle . D'après les informations recueillies auprès des entrepreneurs , les entreprises de construction ne gardent effectivement qu'un nombre restreint d'ouvriers permanents , qui sont souvent des ouvriers spécialisés . En fonction de leurs chantiers , elles engagent les ouvriers temporaires . En moyenne , il faut compter 2 à 3 manoeuvres par ouvrier spécialisé . Si l'on prend la moyenne de 2.5 manoeuvres par ouvrier spécialisé , on a , pour les 6,990 permanents qui sont déclarés , quelques 17,500 temporaires en plus .

On a donc au total , pour la partie moderne de la construction , 24,500 emplois .

(1)Distribution des affiliés à la Caisse Sociale , 1984 , op cit ; tableau 4

(2)Emploi dans le secteur moderne , op cit , p 10

Pour la partie non-structurée , on peut estimer à 1,000 maçons pour les régions rurales (en partant des données de Minifinéco) , et 1,062 maçons indépendants pour Kigali ville selon le Recensement des artisans de Nyarugenge. Si l'on garde la même hypothèse que chaque maçon a besoin de 2.5 aides , on arrive au total à 7,200 emplois pour la construction non-structurée .

Les données sur les revenus provenant de l'ENBC permettent de contrôler ces chiffres .

En 1983 , les prestations de service dans la construction ont rapporté aux ménages ruraux quelques 900 Millions frw .

Si l'on admet que les temporaires (souvent recrutés sur place) sont tous du milieu rural , et gagnent en moyenne 30,000 frw/an , on obtient , pour les 23,000 emplois un revenus de 690 Millions .

Si l'on admet en plus que les maçons gagnent environ 150,000 frw par an dans les régions rurales (un bon maçon gagne actuellement 500 frw/jour) , les 1,000 maçons , chiffre estimé pour la région rurale , gagneraient 150 Millions . (1)

L'estimation sur l'emploi dans le BTP est donc légèrement en dessous de la réalité .

On a donc au total pour la construction un minimum de 32,000 emplois , répartis comme suit :

2,000 indépendants
7,000 salariés permanents
23,000 temporaires

2-3-2-6 . Commerce , Hôtel , Restaurant

Selon les déclarations faites à la Caisse Sociale , on a en 1984 quelques 4,872 affiliés qui travaillent dans ce secteur . L'enquête de la Banque Mondiale situe la fourchette entre 5,814 et 8,305 . Le Minifop , lui , a enregistré 3,734 travailleurs déclarés au 30/6/1986 pour ce secteur.

(1) Les deux hypothèses - tous les temporaires viennent de la région rurale et les maçons indépendants gagnent 150,000 frw/an - sont peut être irréalistes . Elles permettent cependant de vérifier que , même avec des hypothèses fortes , on ne dépasse pas les revenus ruraux provenant des services de construction estimés par l'ENBC .

Les estimations faites ici sont donc peut être en dessous de la réalité .

Si l'on se base sur le Recensement des établissements du Miniplan , on a 9,446 salariés dans ce secteur , qui peuvent être répartis comme suit :(1)

Import-Export :	2,425 emplois
Grossiste :	676 "
Hotel , restaurant :	2,655 "
Commerce de détail :	<u>3,690</u> "
TOTAL	9,446

Notons qu'il s'agit ici d'emploi salarié . On peut y ajouter tous les petits commerçants qui travaillent pour leur propre compte (ceux qui ont déclaré 0 emploi pour leur magasin) que l'on peut estimer à au moins deux mille .

Selon notre connaissance de ce fichier , ce recensement , qui a touché environ 350 centres et places de marché , est assez fiable en ce qui concerne les commerces ayant un local fixe . Par contre , tous les petits boutiquiers et cabaretiers de campagne lui ont échappé . Sur base du sondage du Minifinéco on peut estimer les emplois de ces derniers comme suit :

	Non-rémunéré	Rémunéré	Total
Boutique	770	140	910
Cabaret	<u>9,940</u>	<u>1,190</u>	<u>11,130</u>
Total	10,710	1,330	12,040

Sources : Minifinéco , Direction Générale de la Politique économique .
Enquête dans 20 secteurs ruraux , réalisée pour les besoins du Tableau
Entrée-Sortie (1982).

Au total , on peut estimer à au moins 10,776 emplois salariés et 12,710 auto-emplois dans le commerce-hotel-restaurant , soit 23,486 emplois , sans compter les commerçants ambulants , dont le nombre est certainement important mais sur lequel il n'existe pour le moment aucune indication .

2-3-2-7 . Transport et communication

Il est très mal aisé d'estimer l'emploi dans ce secteur . En effet , à côté des transporteurs officiels , il existe une multitude de petits

(1) Situation des Etablissements du Rwanda - op cit - tableaux 7 à 10 .

transporteurs qui exercent une importante activité dans le domaine de transport de marchandise et de personnes .

La Caisse sociale a eu en 1984 2,418 affiliés de ce secteur. Par contre , le Minifop n'enregistre que 1,094 déclarés en 1985 et 951 en 1986 .

La Banque Mondiale , elle , estime entre 4,400 et 6,600 travailleurs pour le transport en 1985 .

La liste des patentes indique qu'il y a 2,720 transporteurs pour l'année 1985 . Si l'on admet qu'il faut au moins 2 personnes par véhicule (un chauffeur et un aide) , on obtient dès lors quelques 5,500 emplois pour le transport , ce qui concorde avec l'estimation de la Banque Mondiale .

Il est probable que ce chiffre constitue une sous-estimation , car selon le rapport fait en 1985 par le BUNEP sur le transport , il y a au Rwanda 4,963 camionnettes , 1,633 Minibus , 1,166 camions légers et 277 engins lourds .

Si l'on compare ce parc de véhicules utilitaires avec le nombre de licences de transport , seul 30 % de ce parc est utilisé pour le transport , ce qui paraît fort peu .

2-3-2-8... Banques , Assurances et institutions financières .

Comme tous les établissements de ce secteur sont formels , il est assez facile d'en estimer l'emploi .

En admettant que tous les travailleurs de ce secteur sont déclarés , ce qui est probable , on a en 1984 3,533 emplois déclarés à la Caisse Sociale pour l'ensemble de cette branche .

Malheureusement il n'existe pas de données plus récentes . Il est cependant probable que la situation n'a pas changé de façon importante .

2-3-2-9 . Service à la collectivité

Ici , on peut distinguer deux volets : les services publics (administration centrale et communale) et les services privés (organisations religieuses , associations sans but lucratifs , etc .) à la collectivité .

Suivant les données du Minifinéco , il y a en 1985 pour l'Administration centrale 27,276 fonctionnaires sous-statut et 9,907 fonctionnaires sous contrat .

A ceux-ci , on peut encore ajouter les temporaires , dont le total des dépenses de 1985 s'élève à 422 Millions, soit, sur base de 30,000frw/emploi/an,

environ 14,000 emplois pleins équivalents .(1)

On doit y ajouter également les fonctionnaires des communes , que la Banque Mondiale , sur base des réponses de 111 bourgmestres (sur un total de 143) estime à 4,700 en 1985 .

On a donc au total en 1985 41,833 fonctionnaires et 14,000 emplois pleins équivalents pour les services publics à la collectivité .

Si l'on compare ces 41,833 emplois permanents avec les chiffres de la Caisse Sociale qui compte en 1984 58,600 déclarés pour le service à la collectivité , on constate une différence de 16,800 emplois qui correspond vraisemblablement aux services privés à la collectivité (surtout prestés par les différentes organisations religieuses , les O.N.G. , les associations sans but lucratifs) .

2-3-2-10 . Service aux particuliers

Le Recensement de 1978 mentionne 30,000 personnes dans les services aux particuliers , où le groupe le plus nombreux est constitué par des gens de maison (cuisiniers et serveurs) qui comptent à eux seuls 25,000 personnes.

La Caisse sociale par contre ne mentionne que 441 personnes dans la rubrique service aux particuliers en 1984.

A l'heure actuelle , il est virtuellement impossible d'estimer le nombre d'emplois dans le service aux particuliers , si l'on tient compte des gens de maison .

On possède cependant quelques indications concernant les autres services aux particuliers , notamment les garages .

L'étude de la CEE estime à 1,628 emplois dans les garages pour tout le pays (2) .

Nous même , sur base du recensement des établissements du Miniplan , nous estimons à 1,657 emplois dans les services aux particuliers pour l'ensemble du pays , dont 1,300 à Kigali .

(1)Minifinéco , Direction générale des Finances - Ces données sont basées sur les fiches de paiement en 1985 .

(2)Enquête réalisée pour le compte de la CEE , oct. 1985 , citée par Van Wellie, dans " emplois salariés 1985 ..." , doc op cit , tableau 4

La GTZ a recensé 966 travailleurs dans les différents PME de service de Kigali (1) .

A ceux-ci , on peut ajouter les artisans travaillant comme réparateurs (pneus , montre , radio etc) dont le recensement de artisans de la BIT a dénombré 873 personnes pour la seule commune urbaine de Nyarugenge .

En se basant sur l'ensemble des données , on peut estimer à entre 2,500 et 3,000 personnes travaillant dans le service aux particuliers (gens de maison exclus).

2-3-2-11 : Tableau récapitulatif

Le tableau ci-dessous résume la situation de l'emploi , branche par branche , pour l'année 1985 . Il est à noter que les emplois agricoles dans le cadre des Exploitations Agricoles Familiales ne sont pas pris en compte ici .

Tableau 17 : Situation de l'emploi en 1985 - Distribution par branche et par statut

	Employeur	Indépendant et Aide-fam	Salariés	Total
Agriculture	65		55,071	55,136
Industrie extractive	1	3,000	6,988	9,989
Industrie manufacturière	442	116,621	9,772	126,835
Eau et Electricité	1		1,199	1,200
B.I.P.	72	2,062	30,000	32,134
Commerce, Hotel, Restauration	364	12,710	10,776	23,850
Transport, Communication	41	2,720	2,720	5,481
Banques et Assurances	75		3,458	3,533
Service collectif	972		72,600	73,572
Service aux particuliers	213	1,000	1,657	2,870
TOTAL	2,166	136,113	194,241	334,520

Remarques : 1) Pour les employeurs, nous avons pris le plus souvent les données de la Caisse Sociale . Dans le cas que cette information n'est pas disponible, nous prenons le nombre d'établissements provenant du Recensement du Miniplan. 2) Pour les salariés , nous avons pris les emplois permanents et les emplois temporaires pleins équivalents .

(1) Promotion de l'artisanat au Rwanda : Enquête des entreprises artisanales et des petites et moyennes entreprises .

GTZ (Coopération Technique Allemande) - Allemagne - Aout 1986 ; p 10

Nous avons également essayé de fixer l'emploi par la distribution régionale et par le niveau d'instruction, mais l'état des données est réellement trop fragmentaire pour pouvoir donner un résultat satisfaisant.

L'enquête de la Banque Mondiale en 1985 donne cependant quelques informations sur la structure de l'emploi et sa relation avec le niveau d'instruction. Elles ne concernent malheureusement que le secteur moderne.

Tableau 18 . Structure de l'emploi dans le secteur privé moderne
Distribution par catégorie en par branche d'activité - en %

CATEGORIE	MANUF	CONST	EAU&ELE	TRANS	BANQ	COMMER	SERVI	MINE	ENSEMBLE
CADRE SUP	3	1.9	4.4	1.7	4.4	11.5	9.7	1	2.5
CADRE MOY	5.3	4.2	23.5	3.4	9	7.9	11.3	0	4.4
OUV.QUAL	47	43.9	35.4	27.3	73.4	36.6	46.8	14.9	28.6
NON-QUAL	44.7	50	36.7	67.6	13.2	44	32.2	84.1	64.5

Sources : Banque Mondiale : L'emploi dans le secteur moderne
Kigali - 1985 - tableau 6

On note une dominance d'ouvriers non-qualifiés dans la structure, ce qui n'est pas une surprise. C'est même le cas assez typique d'un secteur moderne à ses débuts. La situation est en fait plus grave que ces chiffres ne la montrent, car les personnes ne possèdent pas toujours la qualification correspondant à leur grade. En effet, la législation rwandaise prévoit les formations suivantes pour les différentes catégories :

Cadre supérieure : Diplôme universitaire

Cadre moyen : Diplôme secondaire ou supérieure

Ouvrier qualifié : Diplôme secondaire inférieur ou école technique

En pratique, une bonne partie du personnel n'a seulement qu'une formation sur le tas. L'enquête de la Banque Mondiale a permis de dégager les proportions suivantes des personnes n'ayant qu'une formation sur le tas par rapport au total de leur catégorie : (1)

(1) Emploi dans le secteur moderne, doc op cit, tableau 7

Cadre supérieur	: 14.4 %
Cadre moyen	: 49.3 %
Ouvrier qualifié	: 73.6 %
Ensemble	: 67.7 %

La situation n'est pas encore trop grave à l'heure actuelle , car l'économie moderne rwandaise n'est encore qu'à ses débuts , mais le renforcement de la formation est indispensable si l'on veut atteindre un niveau supérieur de productivité et de développement .

CHAPITRE 3 : LOIS ET REGLEMENTATIONS

3-1 : Salaire minimum

Il existe un barème de salaire minimum qui est en principe basé sur le niveau de formation et sur l'expérience .

Catégorie	formation requise	salaire mensuel minimum
Ouvrier non-qualifié	néant	
Grade 1		2,500 frw
Grade 2		3,750
Grade 3		5,250
Apprentis	néant	
Grade 1		6,750
Grade 2		8,250
Grade 3		9,750
Ouvrier qualifié	secondaire inférieur ou formation technique	
Grade 1		12,000
Grade 2		14,400
Grade 3		16,560
Grade 4		19,320
Technicien	secondaire supérieure ou école supérieure	
Grade 1		16,560
Grade 2		20,640
Grade 3		23,805
Technicien supérieur	université	
Grade 1		22,080
Grade 2		25,300
Grade 3		31,625

Il existe en plus les catégories des cadres moyens et cadres supérieurs dont les salaires minimaux ne sont pas fixés .En fait , ils sont souvent assimilés aux techniciens et aux techniciens supérieurs .

Dans le secteur formel , il semble que ce niveau de salaire officiel est assez bien respecté . Malheureusement , il n'existe pas de données chiffrées sur cet aspect de salaire moyen . La note de Mr. Van Wellie - " Salaires mensuels moyens ; Analyse des variations par Branche , préfecture et importance des établissements " - ne donne qu'un niveau d'ensemble assez vague .

Selon un haut fonctionnaire du Ministère de la Fonction Publique , la situation actuelle est comme suit :

-Les grandes entreprises (20 travailleurs et plus) respectent rigoureusement la réglementation salariale .

-Les entreprises moyennes (5 à 19 travailleurs) respectent en général les réglementations .

-C'est au niveau des petites entreprises (moins de 5 ouvriers) que l'on rencontre des fraudes . Cette fraude se traduit le plus souvent par une sous-catégorisation des travailleurs . Ainsi , un ouvrier qui , normalement, doit se classer dans la catégorie d'ouvrier qualifié , sera déclaré simplement apprenti . L'inspection de travail est au courant de cette pratique , mais ne dispose pas de moyen suffisant pour améliorer la situation .

Dans le secteur non structuré , il semble que la réglementation salariale est très peu respectée . Les tableaux ci-dessous donnent la situation du salaire moyen annuel dans l'industrie manufacturière et le commerce .(1)

On note que :

- A Kigali , où il existe probablement un meilleur contrôle , et aussi un plus fort offre d'emploi , la situation est meilleure que dans le reste du pays .

- Dans les tout petits établissements , le niveau moyen des salaires n'atteint pas le plus bas salaire minimum .

- Le niveau le plus bas se trouve dans les petits bars-restaurants , où la moyenne est seulement de 1200 frw /mois . Il faut préciser que souvent , les travailleurs reçoivent ici un petit complément en nourriture .

(1) Les différents tableaux ci-dessous sont tirés du rapport " Situation des établissements du Rwanda " , doc. op cit .

Tableau 18 : Industrie Manufacturiere - Kigali ville

Tranche Chiffre d'affaire	Etabl.	Ch.aff total	Emplois permanents totaux	Masse salariale perman.	Masse salariale temporaire	Emploi par etablis.	Ch.aff par emploi	Salaire par emploi permanent Moyen an (frw)	Chif.aff moyen par an	Sal/C.A.
(frw)	(unite)	(x 1,000)	(unite)	(x 1,000)	(x 1,000)	(unite)	(frw)	(frw)	(frw)	%
moins de 1,000,000	132	32,563	157	7,927	1,472	1.18	207,407	49,853	246,589	28.55
1,000,001 a 2,000,000	9	13,241	20	1,325	1,270	2.22	662,050	66,250	1,471,222	19.59
plus de 3,000,000	52	7,551,020	4,907	847,840	141,078	94.36	1,538,826	178,284	145,211,920	13.45
ENSEMBLE	193	7,596,824	5,084	883,992	143,820	26.34	1,494,261	173,877	39,361,782	13.52

Tableau 19 : Industrie Manufacturiere - Reste du Pays

Tranche Chiffre d'affaire	Etabl.	Ch.aff total	Emplois permanents totaux	Masse salariale perman.	Masse salariale temporaire	Emploi par etablis.	Ch.aff par emploi	Salaire par emploi permanent Moyen an (frw)	Chif.aff moyen par an	Sal/C.A.
(frw)	(unite)	(x 1,000)	(unite)	(x 1,000)	(x 1,000)	(unite)	(frw)	(frw)	(frw)	%
moins de 1,000,000	74	23,196	192	3,715	303	2.59	120,812	19,348	313,459	17.32
1,000,001 a 2,000,000	20	28,094	33	2,193	357	1.65	851,333	66,454	1,404,700	9.07
plus de 3,000,000	40	9,179,941	3,360	649,316	175,398	84.00	2,732,125	193,248	229,498,520	8.98
ENSEMBLE	134	9,231,231	3,585	655,224	176,048	26.75	2,574,959	182,768	68,889,783	9.00

Tableau 20 : Grossistes et Importateurs

1) Grossistes

Etabl.	Ch.aff total	Emplois permanents totaux	Masse salariale perman.	Masse salariale temporaire	Emploi par etablis.	Ch.aff par emploi	Salaire par emploi permanent Moyen an	Chif.aff moyen par an	Sal/C.A.	
(unite)	(x 1,000)	(unite)	(x 1,000)	(x 1,000)	(unite)	(frw)	(frw)	(frw)	%	
Ensemble du Pays	101	4,981,506	676	78,616	3,391	6.69	7,369,091	116,295	49,321	1.64
donc Kigali ville	40	3,017,445	384	54,499	1,563	9.60	7,857,929	141,924	75,436	1.85
Reste du Pays	61	1,964,061	292	24,117	1,828	4.78	6,726,263	82,592	32,197	1.32

2) Importateurs

Etabl.	Ch.aff total	Emplois permanents totaux	Masse salariale perman.	Masse salariale temporaire	Emploi par etablis.	Ch.aff par emploi	Salaire par emploi permanent Moyen an	Chif.aff moyen par an	Sal/C.A.	
(unite)	(x 1,000)	(unite)	(x 1,000)	(x 1,000)	(unite)	(frw)	(frw)	(frw)	%	
Ensemble du Pays	61	29,575,722	2,425	746,718	16,291	39.75	12,196,174	307,924	464,847	2.57
donc Kigali ville	57	29,503,231	2,412	745,017	16,112	42.31	12,231,853	308,879	517,600	2.57
Reste du Pays	4	72,490	13	1,701	180	3.25	5,576,153	130,846	18,122	2.59

Tableau 21 : Bar - Restaurant - Hotel

Tranche Chiffre d'affaire (frw)	Etabl. (unite)	Ch.aff total (x 1,000)	Emplois permanents totaux (unite)	Masse salariale perman. (x 1,000)	Masse salariale temporaire (x 1,000)	Emploi par etablis. (unite)	Ch.aff par emploi (frw)	Salairé par emploi permanent Moyen an (frw)	Chif.aff moyen par an (frw)	Sal/C.A. %
moins de 500,000	71	18,913	76	1,153	90	1.07	248,855	15,171	266,394	6.57
500,001 a 1,000,000	69	51,225	69	1,756	470	1.00	742,391	25,458	742,391	4.34
1,000,001 a 1,500,000	39	49,462	61	2,017	441	1.56	810,852	33,065	1,268,269	4.95
1,500,001 a 2,000,000	31	55,403	84	3,639	995	2.70	659,559	43,321	1,787,219	8.36
plus de 2,000,000	116	1,147,091	952	85,540	1,694	8.20	1,204,927	89,852	9,888,722	7.60
ENSEMBLE	326	1,312,094	1,242	94,105	3,690	3.80	1,056,436	75,768	4,024,828	7.45

Tableau 22 : Commerce de Detail

Tranche Chiffre d'affaire (frw)	Etabl. (unite)	Ch.aff total (x 1,000)	Emplois permanents totaux (unite)	Masse salariale perman. (x 1,000)	Masse salariale temporaire (x 1,000)	Emploi par etablis. (unite)	Ch.aff par emploi (frw)	Salaire par emploi permanent Moyen an (frw)	Chif.aff moyen par an (frw)	Sal/C.A. %
moins de 500,000	568	142,322	317	5,736	542	0.55	448,965	18,094	250,566	4.41
500,001 a 1,000,000	274	200,694	236	5,721	806	0.86	850,398	24,241	732,459	3.25
1,000,001 a 1,500,000	203	251,075	169	4,686	479	0.83	1,485,650	27,727	1,236,822	2.05
1,500,001 a 2,000,000	80	141,523	100	3,009	486	1.25	1,415,230	30,090	1,769,037	2.46
plus de 2,000,000	292	4,236,633	743	54,385	3,924	2.54	5,702,063	73,196	14,509,017	1.37
ENSEMBLE	1,417	4,972,247	1,565	73,537	6,237	1.10	3,177,154	46,988	3,508,995	1.60

Il faut signaler également que dans le secteur non structuré , la situation des artisans de Nyarugenge est assez bonne . Le rapport de Michel Voyer(1), basé sur 190 observations , est arrivé à un salaire mensuel moyen entre 6,500 et 7,500 frw pour les artisans non organisés en coopératives , et entre 8,500 et 11,500 frw pour les autres . Cependant , même ici , le niveau des artisans est inférieur au salaire des ouvriers qualifiés , alors qu'ils ont pratiquement le même niveau de formation .

3-2 . Code du travail

Le code du travail du Rwanda est en vigueur et largement influencé par les règlements datant de l'époque coloniale , nombreux articles restent lettre morte .

Cette partie est essentiellement un résumé de ce code .

3-2-1 . Contrat de Travail

Le contrat peut être de durée indéterminée ou déterminée . Le contrat à durée déterminée ne peut pas dépasser 2 ans .

Lorsqu'un contrat dépasse 3 mois ou qu'il nécessite une installation du travailleur hors de sa résidence habituelle , il doit être visé par l'inspection du travail du lieu d'embauchage .

Le contrat d'essai doit être explicite , et ne peut pas dépasser durée de 6 mois maximum .

Le contrat à durée indéterminée est résiliable par l'une des parties , moyennant un préavis (15 à 30 jours) . Par contre , le contrat à durée déterminée n'est pas réalisable , sauf par consentement mutuel (voir 3-4 ci-dessous) .

3-2-2 . Le Salaire

Le salaire est réglementé par un barème officiel (cfr 3-1) ,

Dans le cas du travail à la tâche , la rémunération doit être calculée sur base d'un rendement moyen pour un travailleur de capacité moyenne .

(1) Michel VOYER : Le projet d'appui au secteur non structuré urbain de Kigali
Rapport d'activité première et deuxième phase.

3-2-3 . Des Avantages

Le travailleur peut éventuellement recevoir certains avantages en nature, notamment le logement . L'article 83 précise que tout travailleur engagé pour exécuter un contrat de travail dans un lieu différent de celui où il a sa résidence habituelle , et qui ne peut , par ses propres moyens , se procurer un logement suffisant pour lui et sa famille , doit être logé par les soins de l'employeur . Dans ce cas , il doit verser à l'employeur au plus un certain % légal de son revenu , fixé par arrêté ministériel (actuellement 10 %).

Dans certaines industries ou professions énumérées par arrêté ministériel, l'employeur doit fournir une certaine ration conforme aux normes légales , ou lui verser la contrevaletur en espèces sur la demande du travailleur (art. 84).(Il est à noter que cet article est très rarement appliqué)

3-2-4 . Des congés

Outre le repos hebdomadaire (24 h consécutives minimum) , le travailleur a droit à un congé payé annuel sur base 1,25 jours par mois de travail . Ce congé peut être majoré par le délai de route nécessaire au travailleur pour se rendre à sa résidence habituelle .

La femme employée a droit à un congé de maternité de 12 semaines consécutives . Elle a en plus droit à deux repos d'1/2 h par jour pour allaiter son enfant .

En outre , dans certaines circonstances (décès , mariage des enfants etc), le travailleur a droit à des congés 'de circonstance' de 4 à 10 jours .

Le nombre de jours fériés légaux est de 12 actuellement , auxquels on doit ajouter un certain nombre de jours fériés (ou chômés) extraordinaires , qui est en moyenne de 14 jours par an .

3-2-5.Des organisations professionnelles

Bien que les organisations professionnelles sont officiellement légales et libres , ce n'est que très récemment que l'on assiste à la création du syndicat des travailleurs .

Le nombre minimum de travailleurs par délégué , les modalités d'élection etc.. sont fixés par arrêté ministériel .

Le licenciement d'un délégué ou son suppléant doit être approuvé par

l'inspecteur de travail . Cette condition s'étend également aux candidats délégués et aux anciens délégués pendant une période de 6 mois après l'expiration de leur mandat .

3-2-6 . Engagement des étrangers

Est considéré comme travailleur étranger toute personne qui ne possède pas la nationalité rwandaise et qui exerce ou souhaite exercer une activité professionnelle salariée au Rwanda .

Tout travailleur étranger doit donc avoir un permis de travail qui doit être demandé par l'employeur auprès de la Direction Générale du Travail .

Toute demande de permis de travail doit être motivée et fournir toutes les raisons majeures du recrutement à l'étranger .

Sauf en cas d'accord du Ministre ayant le travail dans ses attributions , il sera adjoint à tout travailleur étranger un homologue rwandais proposé par l'employeur .

3-3 . Engagement des travailleurs

En principe , l'engagement de tout travailleur de niveau supérieur ou manoeuvre doit se faire via le Ministère de la Fonction publique .

La procédure normale est la suivante :

Lorsqu'un employeur veut procéder à un engagement , il envoie au Minifop une formulaire qui donne le profil du travailleur souhaité . Le Minifop affichera cette demande pendant deux jours , puis , parmi les candidats inscrits et ceux qui se trouvent déjà dans son fichier comme demandeurs d'emploi , choisira ceux qui ont le profil correspondant . Cette liste sera envoyée à l'employeur , qui a cependant le droit de refuser s'il estime qu'aucun candidat ne lui convient . Dans ce cas , le Minifop lui enverra d'autres candidats , et ainsi de suite jusqu'au moment que l'employeur soit satisfait .

En pratique , les employeurs ne suivent pas toujours cette procédure qui est parfois lente . Il peut embaucher quelqu'un à titre temporaire , qui deviendra automatiquement permanent s'il reste plus de 3 mois dans l'entreprise . Il peut également engager quelqu'un directement à titre définitif , puis faire une demande de régularisation qui lui coûte 5,000 .

Sur les 146 cas individuels étudiés par la Banque Mondiale dans son

enquête (1) , seuls 44 travailleurs ont trouvé l'emploi via le Minifop , 43 ont trouvé le travail sur base de connaissance ou de recommandation personnelle , 45 par leur propre recherche , et 14 par d'autres moyens .

3-4 . Licenciement des Travailleurs

En principe , en ce qui concerne le travail à durée indéterminée , chaque partie a le droit de mettre fin unilatéralement au contrat . (article 35 du Code de Travail) . Dans ce cas , seul le respect de la durée de préavis est exigé .

Il est cependant à noter que dans l'article 38 du même Code , il est mentionné que " tout licenciement du travailleur doit être fondé sur un motif légitime " . Cet article est considéré par les auteurs du Code (Le service de la législation de la Présidence) comme en contradiction avec l'article 35 :

"Le principe de cet article ne concerne normalement que le contrat à durée déterminée dont la loi ne traite qu'à partir de son article 42 , et l'on peut penser que c'est erronément que l'article 38 se situe parmi les dispositions propres au contrat à durée indéterminée , d'autant plus que cet article est en contradiction formelle avec le principe figurant à l'article 35 suivant lequel ' le contrat de travail à durée indéterminée peut toujours cesser par la volonté de l'une des parties ' ; par ailleurs , l'article 41 ne prévoit d'indemnité pour rupture de contrat à durée indéterminée qu'en l'absence de préavis ou si le délai de préavis n'a pas été respecté . (Législation du Travail - Service de la Législation de la Présidence de la République - Kigali 1973 - p 22)

3-5 . Les mesures de contrôle

En principe , il existe un bureau d'inspection de travail , chargé de surveiller le respect des lois et réglementation du travail . Ce bureau , attaché au Minifop , dispose d'une antenne dans chaque préfecture .

En pratique , ce bureau est peu actif . La principale raison de ceci est qu'il dispose de trop peu de moyen . Les inspecteurs de travail sont au total 13 pour tout le pays (1 par préfecture , et 3 au bureau central à Kigali) .

(1) L'emploi dans le secteur moderne , doc op cit , tableau 10

Ils ne disposent en plus d'aucun moyen de déplacement . Dans ces conditions , on comprend aisément que leurs actions se limitent souvent aux alentours immédiats de leur bureau .

Le respect des lois et réglementations de travail dépend donc en partie de la bonne volonté des employeurs , et aussi de certains moyens de pression que possèdent les travailleurs . Le plus efficace est la menace de recours en justice par le travailleur en cas de non respect des réglementations . Il n'est cependant utilisé que lorsque le travailleur est sûr de perdre son travail pour une raison ou une autre . Cette menace de recours en justice constitue pourtant une pression suffisamment forte pour obliger l'employeur de respecter certaines réglementations , comme congé payé , assurance maladie , caisse sociale , car , en cas de plainte du travailleur , les amendes sont très lourdes .

CHAPITRE 4 - ANALYSE DE LA STRUCTURE DE L'EMPLOI .

Dans les trois chapitres ci-dessus , l'objectif principal est de faire une description précise du marché de l'emploi .

Par contre , dans ce chapitre-ci , l'objectif principal est de faire une analyse de ce marché .

Un des premiers aspects à examiner est la structure de l'emploi rwandais, classé par emploi formel et emploi informel .

Le découpage formel-informel est fait à partir des critères suivants :

1) La nature des entreprises : si l'entreprise est officiellement connue comme telle , et saisissable via les documents légaux (registre de commerce , patente , liste des sociétés etc ...) , alors tout emploi provenant d'elle est considéré comme formel .

2) Au cas où la nature de l'entreprise n'est pas claire , alors c'est la nature de l'emploi qui est déterminante : s'il s'agit d'un emploi déclaré , saisissable comme tel dans les registres officiels (Caisse Sociale , Sécurité Sociale etc ...) , alors il est classé dans l'emploi formel .

3) Dans tous les autres cas , l'emploi est informel .

Le tableau ci-dessous donne la structure de l'emploi hors des EAF (Exploitations Agricoles Familiales : il s'agit des unités rurales familiales qui exploitent d'une façon traditionnelle les terres leur appartenant ou mises à leur disposition . Ces exploitations sont parfois désignées sous le nom de "Exploitations Agricoles Traditionnelles")

Comme on peut s'y attendre , l'emploi hors des exploitations agricoles familiales est très modeste . Il se situe autour de 10 % à 12 % de la population active (pour mémoire , la population active de 15 ans et plus se situe , en 1987 , à environ 3,128,022) .

Si l'on ne tient compte que du secteur formel , la proportion est encore plus faible , environ 5.% de la population active .

Cette situation indique clairement que l'économie rwandaise est seulement au début de sa modernisation .

4-1 . L'emploi dans le secteur formel .

Si l'on prend uniquement le secteur formel , 46 % de l'emploi proviennent du service à la collectivité . En déduisant la part dûe aux activités privées (ONG , organisations religieuses , etc ...) qui est estimée à 17,000 emplois environ , il reste quelque 55,000 emplois , soit 35 % du total de l'emploi formel , qui sont directement liés à l'Etat . L'emploi du secteur moderne est donc largement dépendant de l'Etat , qui emploie directement 41,833 fonctionnaires , et 14,000 emplois plein-équivalents .

Si l'on tient compte des autres emplois directement liés à une intervention étatique dans les autres secteurs (les entreprises manufacturières étatiques , les compagnies nationales de transport etc ...), l'emploi dû au secteur privé moderne ne doit pas dépasser les 60 % de l'emploi formel .

Le secteur industrie manufacturière mérite un examen particulier . (Par industrie manufacturière , nous désignons la production des biens qui peuvent être classés dans l'un des types suivants : agro-alimentaire, textile et cuir , bois , papier et impression , chimique , métallique , non-métallique.)

En effet , malgré les nombreux efforts du gouvernement , l'industrie moderne ne fournit qu'un nombre assez modeste d'emplois , entre 10,000 et 12,000 , dont 4,500 au moins proviennent directement des entreprises publiques et parastatales . Ce fait dénote la volonté gouvernementale de développer ce secteur par une intervention directe qui se traduit par la création des unités de production relativement lourdes utilisant une technologie plus ou moins moderne .

Les entreprises privées , elles , sont beaucoup plus modestes et se concentrent dans la fabrication des biens de consommation et/ou substituables aux biens d'importation .

La liste 1 ci-dessous donne le total des entreprises manufacturières du Rwanda que nous avons identifiées en 1986 , sur base de différentes sources de données .

La liste 2 représente les entreprises publiques et parastatales dans le même secteur .

Les tableaux 24,25 et 26 donnent les caractéristiques des entreprises manufacturières privées et publiques .

Liste 1 : Détail de l'Industrie Manufacturière

ABATTOIR	:	1
USINE A THE	:	10
USINE DEPARCHARGE CAFE	:	1
BOULANGERIE , BISCUITERIE , PATE	:	34
HUILERIE	:	3
BRASSERIE , LIMONADERIE	:	4
CIGARE , CIGARETTE	:	2
USINE TEXTILE	:	2
ATELIERS DE COUTURE , ARTS	:	90
TANNERIE	:	4
USINE A SOULIERS	:	2
COORDONNERIE	:	12
MENUISERIE	:	124
IMPRIMERIE	:	15
INDUSTRIE PAPIER	:	1
INDUSTRIE CHIMIQUE	:	19
CIMENT ET CHAUX	:	4
BRIQUETTERIE , TUILERIE , POTERIE	:	36
USINE SAUCE TOMATE	:	1
MINOTERIE	:	1
SUCRERIE	:	3
MATERIAUX DE CONSTRUCTION	:	5
INDUSTRIE METALLIQUE	:	61
DIVERS	:	<u>7</u>
TOTAL	:	442

Source : Les différents listes et tableaux ici proviennent de " Situation des établissements du Rwanda " , op cit , p 34 et suivantes .

Liste 2 : Sociétés industrielles publiques , parastatales ou mixtes

ABATTOIR	:	1
LAITERIE	:	3
BRASSERIE	:	1
JUS DE FRUIT	:	1
SUCRERIE	:	1
RIZICULTURE	:	2
USINE A THE	:	10
TANNERIE	:	1
IMPRIMERIE	:	2
RAFFINERIE (PYRETHRE)	:	1
EXTRACTION DE QUININE	:	1
USINE D'ALLUMETTES	:	1
PRODUITS PHARMACEUTIQUES	:	1
CIMENTERIE	:	1
FONDERIE D'ETAIN	:	1
FORGE	:	<u>1</u>
TOTAL	:	29

Tableau 23 : Structure de l'emploi en 1985

	Formel	% total emploi	% emploi formel	Informel	% total emploi	% emploi informel	Total	%
Agriculture	22,636	6.77%	14.44%	32,500	9.72%	18.26%	55,136	16.48%
Industrie extractive	6,989	2.09%	4.48%	3,000	0.90%	1.69%	9,989	2.99%
Industrie manufacturiere	10,214	3.05%	6.52%	116,621	34.86%	65.40%	126,835	37.92%
Feu et electricite	1,200	0.36%	0.77%	0	0.00%	0.00%	1,200	0.36%
B.f.P.	24,572	7.35%	15.69%	7,562	2.26%	4.25%	32,134	9.61%
Commerce,Hotel,Restau	9,830	2.94%	6.27%	14,040	4.20%	7.90%	23,870	7.14%
Transport,Communication	2,418	0.72%	1.54%	3,065	0.92%	1.72%	5,483	1.64%
Banques et Assurances	3,533	1.06%	2.25%	0	0.00%	0.00%	3,533	1.06%
Service collectif	73,472	21.96%	46.89%	0	0.00%	0.00%	73,472	21.96%
Service aux particuliers	1,870	0.56%	1.19%	1,000	0.30%	0.56%	2,870	0.86%
TOTAL	156,734	46.85%	100.00%	177,786	53.15%	100.00%	334,520	100.00%

Tableau 24 : Comparaison des entreprises manufacturieres du secteur public et du secteur prive

	!etablissement! !(unite)	!emploi! !(unite)	!emploi par !etablissement	!chiffre d'aff ! par emploi	!sal.moyen !(en frw)	!C.A. moyen !(x1000 frw)	!rapport !sal./C.A. !
Secteur prive	312	4,354	14	2,952,215	226,397	41,198	7.76%
Secteur public	23	4,427	192	902,077	128,451	173,630	21.95%

Tableau 25 : Investissement par emploi

	! nombre ! d'observations	!investissement! !(millions frw)	!emploi !(unite)	!investissement ! par emploi !(million)	!investissement ! par usine !(million)	!emplois par !entreprise !(unite)
Entreprises pub.& parastat (1)	14	4,243	2,189	1.94	303	156
Entreprises mixtes(2)	7	3,726	1,810	2.06	532	258
(1) + (2) = (3)	21	7,969	3,999	1.99	379	190
Entreprises privees invest(20 Millions (4)	22	294	706	0.42	13	32
Entreprises privees invest)20 Millions (5)	24	3,609	2,451	1.47	150	102
(4) +(5) = (6)	46	3,843	2,984	1.29	83	64

Tableau 26 : Rendement en Valeur ajotee par frw investi

	! nombre ! d'observation	!chif.d'affaire! !(million)	!invest. !(million)	!C.A. /Invest !(4)
Secteur public	16	3,205	4,545	0.628
Secteur prive	42	6,308	3,341	1.84

	! nombre ! d'observation	!chif.d'affaire! !(million)	!Val.ajout! !(million)	! Rapport ! V.A./C.A. !(8)
Secteur public	18	2,374	1,373	57.80%
Secteur prive	38	1,791	565	32.50%

RENDEMENT EN VALEUR AJOUTEE PAR FRW INVESTI = (4) x (8)

On peut noter que :

- Le choix d'une technologie moderne fait que l'investissement par emploi soit beaucoup plus élevé dans les entreprises publiques que dans les entreprises privées .

- Malgré cette technologie , le rendement de l'emploi du secteur public est inférieur à celui du secteur privé . Le rapport C.A./EMPLOI du secteur public est seulement 30 % du secteur privé . La valeur ajoutée par frw investi est de 0.362 pour le secteur public et de 0.598 pour le secteur privé .

-- Suite aux difficultés rencontrées par de nombreuses entreprises publiques ou parastatales , le gouvernement a manifesté sa volonté de ne plus soutenir les entreprises déficitaires .

Si le Gouvernement applique fermement cette politique , il est possible que dans les années à venir , on assistera à une régression de l'emploi dans l'industrie manufacturière , suite à la fermeture des entreprises qui s'avèrent non-viables .

Il est cependant plus probable que l'Etat va essayer avant tout de redresser la situation des entreprises actuellement en difficulté , et n'abandonne que les entreprises qui sont en situation extrême .

4-2 . L'emploi dans le secteur informel

C'est dans le secteur informel que se trouve plus de 50 % de l'emploi hors des Exploitations Agricoles Familiales (E.A.F.) : 177,786 emplois , soit environ 5.5% de la population active .

Il est à noter que ces chiffres constituent très probablement une sous-estimation . En effet , les gens de maison ne sont pas pris en compte dans cette estimation , par le simple fait que l'on ne dispose pas d'informations suffisantes pour les estimer . Il s'agit cependant d'une catégorie numériquement importante : en 1978 , on a dénombré quelques 25,000 personnes dans cette catégorie lors du recensement .

Pour les mêmes raisons , nous n'avons pas tenu compte des vendeurs ambulants , qui constituent pourtant dans plusieurs pays du tiers-monde une catégorie très importante d'emplois informels , par la simple raison que ce métier n'exige ni connaissance particulière , ni investissement important, et est praticable à peu près à tout âge .

Il est également probable que l'emploi informel dans l'agriculture est sous-estimé .

En effet , les estimations (cfr 2-3-2 : situation actuelle de l'emploi : agriculture) présentent une fourchette entre 55,600 et 65,500 . Par prudence , le chiffre retenu est le plus bas , ce qui entraîne une sous-estimation .

Ce qui caractérise l'emploi informel est la très nette dominance de l'industrie manufacturière : 116,621 emplois , soit 65 % du total de l'emploi informel . Malgré l'importance de la fabrication des bières traditionnelles , il reste néanmoins 47,600 emplois pour la production d'autres biens , dont une grande partie sont des biens durables (Brique , tuile , mobilier ...) .

On remarque que l'industrie manufacturière informelle , malgré la modestie de sa production , est 4 fois supérieure à l'industrie manufacturière moderne en terme d'emploi .

4-3 . Analyse de l'ensemble

Les branches les plus porteuses de l'emploi hors du cadre des EAF sont :

- 1) L'industrie manufacturière .
- 2) Service à la collectivité .
- 3) L'agriculture .

4-3-1 . Industrie Manufacturière

Ici , le fait à relever est que la part de l'industrie moderne est seulement de 10 % du total de l'emploi de cette branche, et les 90 % autres proviennent du secteur informel , et ce , malgré les efforts du gouvernement pour développer l'industrie moderne .

L'investissement privé dans l'industrie moderne se dirige surtout vers les industries de substitution pour les biens de consommation . Vu l'étroitesse du marché , qui se limite surtout aux zones urbaines , il est peu probable que l'on puisse utiliser ce type d'industrie comme moteur pour le développement de l'économie et de l'emploi .

Par ailleurs , les difficultés rencontrées par les entreprises publiques ainsi que la situation financière difficile du gouvernement nous amènent à la conclusion que l'intervention directe de l'Etat dans ce secteur n'est ni possible à moyen terme , ni souhaitable .

L'importance des investissements par emploi (1.3 M Frw dans le privé , et 2 M pour les entreprises publiques) rend tous les plans de développement de l'emploi par le biais de l'industrie moderne quasiment impossibles .

Dans l'optique de développement de l'emploi , la seule possibilité serait l'industrie très légère et l'artisanat amélioré , et ce , pour de nombreuses raisons :

- Main-d'oeuvre intensive ;
- Faiblesse du capital investi , donc plus accessible aux entrepreneurs ;
- Facilité de gestion ;
- Plus grande souplesse d'adaptation par rapport aux unités lourdes ;
- Correspond mieux à l'étroitesse du marché et facilite le problème de distribution .

4-3-2 . Le Service à la Collectivité

Le service à la collectivité constitue la deuxième branche en ce qui concerne l'emploi. Il se repose essentiellement sur le fonctionariat qui s'est fortement développé dans le passé , suite à la politique d'engagement massif pratiquée par l'Etat , et par la réforme scolaire qui entraîne une forte demande d'enseignants .

La crise budgétaire actuelle , ainsi que la part des dépenses du personnel laisse prévoir que , dans l'avenir , le Gouvernement ne pourra plus poursuivre la même politique d'engagement massif. Il est probable qu'à moyen terme , le service à la collectivité connaîtra une stagnation , ou au mieux , une très légère croissance .

4-3-3 . L'emploi agricole

Il occupe la troisième place dans l'ensemble de l'emploi si l'on tient compte uniquement de l'emploi salarié . Cette branche , qui occupe 90 % de la population active si l'on tient compte également des Exploitations Agricoles Familiales , joue certainement un rôle essentiel , et toute politique de développement doit passer par elle . Cependant , pour qu'une telle politique puisse réussir , on doit d'abord résoudre le problème de marché . Des recherches approfondies doivent être faites pour découvrir les possibilités de marché national et international , ainsi que les possibilités d'intégration de l'industrie et de l'agriculture .

4-4 . Influence des réglementations sur le marché de Travail

Le marché de travail est régi par un code du travail .

Parmi les différentes réglementations , deux peuvent avoir des influences décisives sur le marché de travail formel . Elles concernent l'engagement des travailleurs et le salaire .

Il faut tout d'abord souligner le fait que ces réglementations ne concernent que le marché de travail formel . Autrement dit , elles ne touchent que 5 % de la population active (ou la moitié de l'emploi hors E.A.F.).

4-4-1 . Engagement des Travailleurs

Les réglementations concernant l'engagement des travailleurs sont importantes dans la mesure qu'elles influencent la mobilité du marché du travail .

Légalement , le Ministère de la Fonction Publique est le seul organisme habilité à gérer les ressources humaines du pays . Ceci est dû au souci de l'Etat d'utiliser de manière optimale le personnel qualifié qui constitue une ressource rare . Sur base de ce principe , tout offreur et tout demandeur d'emploi doit s'adresser au Minifop (pour détail , voir chapitre 3 , point 3.3).

En ce qui concerne les cadres hautement qualifiés , le problème est un peu plus nuancé . Légalement , on ne peut obliger personne au Rwanda à accepter un travail contre son gré . Cependant , par le biais de l'octroi des bourses d'études , tous les rwandais ayant reçu une formation universitaire (dans le pays ou à l'étranger) ont l'obligation de se mettre à la fin de leurs études , pendant 5 ans au moins , à la disposition du Gouvernement Rwandais , en contre partie du montant de l'aide financière qui leur aura été consentie , même si le Gouvernement reste libre de les engager dans ses services ou non .

En réalité , le rôle du Minifop comme intermédiaire sur le marché du travail est assez limité , comme on a vu au point 3-3 .

Il reste cependant vrai que les employeurs , même s'ils peuvent contourner cette obligation par différentes manières (1) , sont tenus à respecter cette loi sous peine d'amendes diverses .

On peut se demander dès lors s'il y a un sens de maintenir une telle obligation légale .

Il est tout à fait légitime de la part du gouvernement de vouloir gérer au mieux les ressources humaines du pays . Cependant la question est de savoir si ce souci , pour aussi légitime qu'il puisse être , justifie la mise en place d'une disposition de contrôle du marché de travail .

En effet , s'il pourrait paraître raisonnable à première vue de vouloir gérer d'une façon centralisée les ressources humaines, en pratique , ce système présente de nombreux désavantages .

1) Comme tout système bureaucratique , il est lourd et ne convient pas à un marché de travail que l'on est en train de chercher à dynamiser ;

2) Comme il arrive souvent dans des systèmes centralisés , le résultat obtenu est parfois contraire au but souhaité . Au lieu d'avoir une utilisation optimale des ressources humaines , on arrive à un gaspillage : affectation non adéquate , rigidité du système qui rend les corrections difficiles , lourdeur du système qui entraîne un gaspillage de temps etc ... ;

3) Un système centralisé est peu motivant pour les individus , et entraîne à la longue les gens vers une certaine passivité ;

4) Même si l'Etat dispose de la possibilité de fait de forcer les individus à occuper certaines fonctions , nous estimons qu'une telle mesure est toujours à déconseiller : une personne peu motivée est toujours d'un rendement médiocre , quelle que soit sa qualification .

Il est donc préférable que le rôle du Minifop soit réduit au niveau de possibilité pour ceux qui souhaitent l'utiliser , tant pour les employeurs que pour les employés , et ce , pour les différentes raisons invoquées ci-dessus .

A celles-là , on peut en fait en ajouter d'autres :

1) En multipliant les contrôles bureaucratiques , on multiplie par la même occasion les possibilités d'abus de pouvoir .

2) Ce contrôle du marché de travail introduit des distorsions dans le système , au défaveur de ceux qui sont les plus dynamiques .

(1) Cfr point 3-3 ci-dessus .

En effet , comme nous avons vu au point 3-5 : mesure de contrôle , le bureau d'inspection de travail dispose de seulement 13 inspecteurs . Du fait de leur petit nombre , ces inspecteurs ne peuvent contrôler qu'un nombre restreint d'entreprises , en l'occurrence celles qui sont les plus prospères . Autrement dit , les entreprises les plus dynamiques sont les plus exposées aux contrôles , alors que les autres échappent facilement à cette mesure .

En résumé , nous estimons qu'il est recommandable de supprimer la fonction de gestion centrale des ressources humaines du Minifop .

Il sera bien plus utile de transformer cette obligation en mesure d'aide aux entreprises , une sorte de bureau de recrutement mis à la disposition de tout le monde , tant ceux qui offrent que ceux qui cherchent de l'emploi .

4-4.2 . Barème salarial

Le gouvernement a essayé de régulariser le niveau salarial en introduisant un barème officiel qui impose des salaires minima jusqu'au niveau des cadres .

La question que nous nous posons est : est-ce que cette réglementation est adéquate pour l'économie rwandaise ?

Les constatations suivantes peuvent permettre de répondre à cette question :

- Le marché de travail du Rwanda présente un déséquilibre classique : on se trouve devant une surabondance de main-d'oeuvre non-qualifiée , et une insuffisance de main-d'oeuvre qualifiée .

- Bien que l'urbanisation est encore un phénomène récent au Rwanda , la croissance démographique risque de provoquer dans un avenir proche une forte pression sur les régions rurales , et accélère le mouvement de migration vers les villes , dont la croissance annuelle est déjà de 9 % à l'heure actuelle .

Nous partons du principe de base que le salaire est avant tout un régulateur . Il constitue le facteur d'équilibre sur le marché de travail , et de ce fait , doit pouvoir s'adapter aux réalités économiques et évoluer vers

le point d'équilibre . Le salaire doit donc être le résultat des forces du marché de l'emploi , et éventuellement des négociations entre les différents groupes . Toute réglementation introduite arbitrairement risque de fausser le jeu , et empêche le marché d'atteindre son équilibre .

Dans le contexte rwandais , on constate que :

- 1) Il y a surabondance de main-d'oeuvre non-qualifiée ;
- 2) Il y a insuffisance de main-d'oeuvre qualifiée , surtout au niveau des techniciens et des cadres ;
- 3) Avec la pression rurale suite à la croissance démographique , on assiste à un phénomène migratoire urbain important .

Suite à ces constatations , il est à recommander de libéraliser totalement le salaire .

Cette libéralisation aura les conséquences suivantes :

1) Baisse des salaires les plus bas . Cette baisse aura des effets positifs suivants :

- Inciter les entrepreneurs à utiliser les technologies à main-d'oeuvre intensive ;
- Diminuer les coûts de production , permettant ainsi à une série d'entreprises qui ne sont pas rentables dans les conditions actuelles d'entrer sur le marché ;
- Dissuader la population rurale de migrer vers les villes dans l'espoir de trouver un travail rémunérateur .

2) Baisse vraisemblable des salaires de certains métiers dont la qualification se trouve déjà en abondance sur le marché actuel .

3) Hausse des salaires pour les postes exigeants des formations recherchées , notamment des techniciens qualifiés et les cadres supérieurs .

Ce jeu libre de salaire entrainera une série d'adaptation de la société , et l'amènera petit à petit vers le point d'équilibre .

Bien entendu , cet équilibre ne peut être atteint que si et seulement si on donne aux autres composantes de la société la possibilité de s'adapter librement aux circonstances .

Ceci est particulièrement vrai en ce qui concerne la formation .

Comme il était déjà souligné , un des déséquilibres du marché de travail rwandais est le manque de main-d'oeuvre qualifiée . Tout ce qui peut contribuer à améliorer cette situation sera le bienvenu . Dans cette optique , nous estimons que l'on doit continuer à encourager le mouvement d'école libre, même si ces écoles ne présentent pas des programmes conformes aux programmes prévus par l'Etat . Il vaut mieux laisser à la loi du marché le soin de sanctionner les programmes proposés .

Bien entendu , ce jeu d'offre et de la demande doit passer par une phase d'erreurs et d'essais , qui peut prendre plusieurs années , mais c'est seulement à ce prix que l'on puisse dynamiser l'économie et obtenir un équilibre à long terme .

Il est utile de se rappeler que les réglementations salariales actuelles ne touchent que le marché formel de l'emploi , et très partiellement le marché informel . En définitif , une libéralisation dans ce domaine n'affectera que 5 % au plus de la population active . Le moment est donc parfait pour envisager de telle réforme .